sans frontière

bimensuel pour un hebdo de l'immigration | prix: 4Francs | 18 Décembre 1979 | n°3

Loi Bonnet adoptée:

JOYEUX NOEL

DOSSIER:
Les filles immigrées en fugue

BOXE:
un «Zairois» champion d'Europe

Bonjour d'Alger!

(...) Bon, j'arrête de m'amuser pour t'expliquer un peu où j'en suis. Tu sais, tu avais un peu raison de dire que l'administration de « chez nous » n'est pas facile.

(...) A part ça, l'Algérie a, bien sûr, beaucoup de problèmes. Actuellement, elle a le souci de réussir sa campagne d'assainissement. En effet, elle essaie d'« éduquer » son peuple. Dans Alger, tu remarques vite le nombre important de flics. Ils sont présents aux arrêts de bus pour obliger les gens à faire la chaîne. Dans chaque rue, surtout au centre-ville, ils surveillent ceux qui ne voudraient pas utiliser les passages pie. Si un mec emmerde une fille et qu'un flic se trouve dans les parages, il risque d'avoir des ennuis. Seulement, parfois, cela prend des tournures répressives. Il paraît que les flics ont bastonné des personnes (hommes et femmes) mais ça, je ne l'ai pas vu.

Ce désir de réprimer les gens par l'intermédiaire de cette campagne provient, dit-on, de certains membres du gouvernement qui veulent détourner les réels objectifs de celle-ci qui consiste à ce que les gens se prennent en charge, que ce soit dans les quartiers ou autres pour facilier la vie de chacun. Parce qu'en Algérie, chaque chose de la vie quotidienne prend une importance terrible à cause des difficultés qui existent. Pour prendre le bus, pour régler la circulation, pour les achats (les flics font même le tour des épiceries et des souks pour contrôler les prix de certains aliments). Il faudrait que je discute beaucoup avec les copains pour donner de plus amples informations au niveau de cette importante campagne.

Il y a une chose que j'ai remarquée et qui m'inquiète un peu, c'est le nombre assez important de sœurs musulmanes étudiantes. Dans la rue, on peut facilement les reconnaître. Elles portent une sorte de soutane, un foulard ; elles ne sont ni maquillées, ni épilées et portent, en général, des chaussettes.

Je vois que beaucoup de jeunes commencent à se faire influencer par la « Fraternité Musulmane ». C'est un parti assez dangereux, dit-on. Surtout les mecs. Ils n'hésitent pas à massacrer physiquement les jeunes qui expriment leur opposition ou qui portent atteinte de quelque manière que ce soit au Coran (théâtre, débats...). On dit aussi que très peu de membres de la F.M. savent pourquoi ils sont là-dedans (ils ne sont pas nombreux à connaître le Coran), tu vois ce que je veux dire...

FARIDA

Que les berges se touchent!

Il faut que les berges se touchent
Pour que la race soit sauvée
De la légende maléfique
Dont on a orné le tambour
Car des deux frères, il faut
Que survive l'aîné.
Mais moi je saurai vous attendre
Frère né pour payer
Les formes que prenait la fumée
Des premières offrandes.
Ce qui est droit est condamné
A ne jamais connaître
Le rythme de ces côtes où les vagues se cherchent.
Afrique de nos enfances,
Nos meilleurs compagnons
N'étaient-ils pas ces Noirs qu'il a fallu quitter
Au jour de puberté
Pour venir sur ce sol de la France
S'exercer à aimer tous les hommes ?
Aujourdıhui, prisonniers sommes-nous dans Paris,
Libres de vous serrer, frère noir, sur nos cœurs
Mais de retour sur la terre des origines
La terre natale
De Natal prisonniers serons-nous de nous-mêmes
Car il ne faudra jamais qu'on nous surprenne
A échanger un seul regard
Avec les compagnons de notre enfance.
Pourquoi ne nous emmèneriez-vous
Dans vos îles des mascareignes,
où vivent en paix, dit-on,
les rejetons de nos pères

Aux côtés des enfants de la Chine
et parmi ceux de l'Inde ?

Ce poème, écrit dans les années trente par René Noyau, alors étudiant mauricien en France, n'a jamais été publié.

Il a été tiré en quatre exemplaires, envoyés à la Reine d'Angleterre, à M. Khadafi, au Premier Ministre mauricien, et à ... « Sans Frontière » (par un ami).

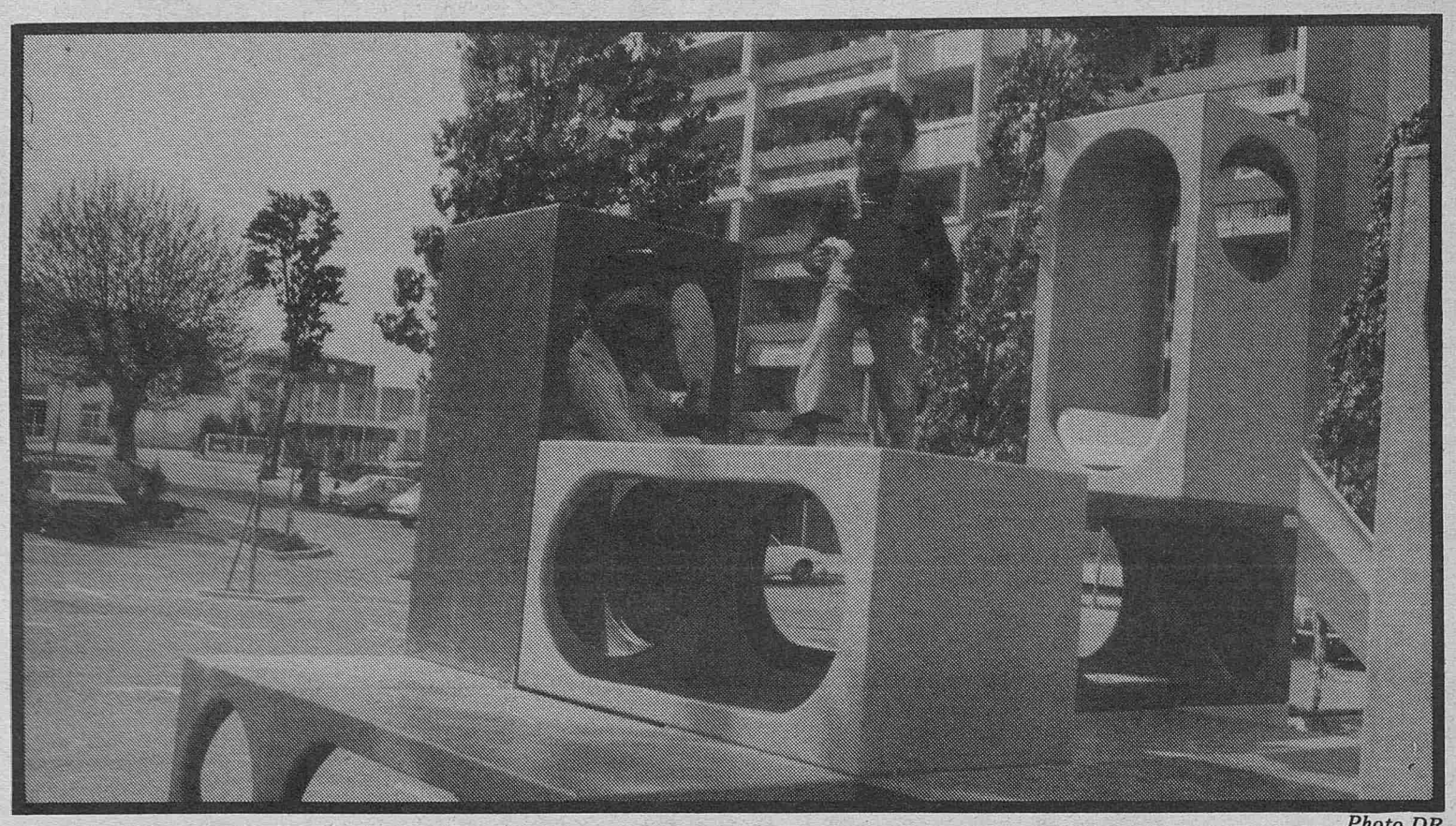

Photo DR

A votre écoute!

Longue vie tout d'abord à votre journal, à vos efforts, et vais tâcher de le lire le plus régulièrement possible. A propos du numéro du 4 décembre :

— La page consacrée aux prisonniers politiques au Maroc, est bienvenue. Il est temps d'en parler partout et vous faites votre travail tout à fait. La situation au Maroc des prisonniers est de plus en plus alarmante. Il faudrait une large campagne. Au niveau information, hélas, peu de journaux, de journalistes s'en mêlent : ont-ils peur de ne plus pouvoir passer leurs vacances là-bas, on se demande ! ?

— Vous avez fait un entretien avec Tahar Ben Jelloun. C'est votre affaire et la sienne (celle des immigrés aussi ? Je ne sais. C'est à eux d'en juger). Je regrette simplement qu'il n'y ait pas de pleine pages pour d'autres. Parmi eux : Abdellatif Laâbi, fondateur de *Souffles* (sans qui Ben Jelloun n'aurait pu prendre son envol... parisien...). Je vous ai envoyé, il y a déjà quelques temps de ça, le dernier livre publié aux éditions Barbare : ce n'est pas une grande boîte, mais l'important est que la parole d'un poète continue de sourdre ! Il s'agissait de *Chroniques de la citadelle d'exil*, sa correspondance de prison (72/77). Il y a là des lettres à reprendre partout.

Ben Jelloun s'est toujours bien gardé de se « mouiller » pour Laâbi. On se demande ce qu'est la solidarité minimale chez certains intellectuels, qu'ils soient ou non porte-parole de l'immigration (je ne pense pas que les droits de son livre sur la misère sexuelle des immigrés soient allés à des associations d'immigrés en lutte...).

Encore une fois, vous avez le droit total d'interviewer qui vous voulez. Mais que cela ne soit pas l'arbre qui cache la forêt des cris.

Cela, c'est très attristant.

A mon avis, *Sans Frontière* doit, a priori, donner la parole aux exclus, aux enfermés, etc. Ben Jelloun n'a pas besoin de pub ! L'angoisse de TbJ est peut-être fondamentalement réelle, elle n'en est pas moins qualitativement différente de celle d'un poète emprisonné, d'un grand poète, et qui est très malade (depuis début 79, plusieurs crises cardiaques) et que les intellectuels arabes laissent trop en plan (les intellectuels français... guère mieux, jusqu'alors).

A votre écoute, j'espère de vos nouvelles.

Ghislaine RIPAULT

sansfrontière

Administration - Rédaction : 35, rue Stephenson 75018 Paris. Tél : 606 15 68.
Rédaction Régionale Midi : Marseille 4 bis, rue Jean Trinquet. Tél : (91) 91 42 20.
Directeur de publication : Khali Hamoud.
Commission Paritaire n° 61715.
CCP n° 420900 F Paris.
Diffusion : N.M.P.P.
Imprimerie Voltaire Roto, 93 Montreuil

En tant que femme française...

Si le travail que fournit *Sans Frontière* est d'une grande efficacité, si je fais beaucoup pour diffuser votre journal, en tant que femme française solidaire des femmes immigrées, je voudrais formuler non pas des critiques mais relever quelques manques. D'abord, pourquoi n'avoir pas parler du film *Les larmes de sang* (Autissier et Akika) ? Si le film est raté parce que les réalisateurs ont éprouvé le besoin de rajouter une analyse sociologique européenne sur les témoign gnages des femmes immigrées algériennes vivant en France, il n'en reste pas moins vrai qu'il donne la parole à ces femmes, que leurs témoignages nous touchent, nous parlent, nous concernent, nous, les femmes. Mais je pense que cette parole doit aussi interroger les hommes sur leur pouvoir et ce serait bien qu'ils arrivent à dire comme Abdellatif Laâbi, dans une de ses lettres : « *Tu sais, pour un homme qui a vécu dans un milieu patriarcal où la femme était chose secondaire, marginale et quelque peu honteuse, cela n'est pas du tout facile d'en arriver à extirper totalement cette somme d'« atavisme ». Mais, n'est-ce pas, c'est lorsque l'on ressent davantage l'oppression qu'on se libère le mieux et qu'on va au fond de la liberté* ».

Je voudrais revenir aussi, pour aller dans le même sens, à la fiche de lecture au sujet du livre de Raymonda Hawa-Tawil. Là aussi, si Driss décrit bien le contenu général du livre, sans oublier le « en tant que femme palestinienne... »,

Il me semble qu'il aurait été intéressant de rapprocher sa condition de femme palestienne de celle des femmes immigrées ici. Certaines se retrouveraient sûrement dans ce qu'elle écrit page 60 : « *Je me trouvais plongée dans un étrange dilemme. En Israël, j'appartiendrais à une minorité méprisée et traitée en citoyenne de deuxième classe. En tant que femme, cependant, mon sort personnel serait plus enviable qu'en Jordanie. Le choix était difficile : valait-il mieux être humiliée en tant qu'Arabe ou opprimée en tant que femme ?* ».

En outre, il reste que malgré son combat incessant contre les Israéliens, contre la société familiale et patriarcale qui l'étouffe, sa lutte se trouve arrêtée à un moment parce qu'elle sait qu'aller trop loin serait pour elle perdre ses enfants parce qu'on ne lui permettrait plus de les voir et qu'ils en souffriraient comme elle avait souffert de la lutte qu'avait menée sa mère pour leur liberté. Quand les hommes prendront-ils conscience que leur propre libération ne repose pas sur l'aliénation qu'ils font subir aux femmes. Est-ce que la lutte que mènent en France les immigrés contre leur oppression ne gagnerait-elle pas à être solidaire de celle que mènent les femmes pour leur libération ? Ne pensez-vous que *Sans Frontière* doit se faire l'écho, d'une façon systématique de cette interrogation ?

Marie-Ange

BARBES : Un quartier à visage humain

Photo DR

Chroniques de la citadelle d'exil

La porte d'Aix à Marseille, le Tré Cloître à Grenoble, place du Pont à Lyon, Belleville à Paris, de tous ces quartiers, lieux de rassemblement où toutes les communautés se retrouvent, Barbès est peut-être le plus renommé d'entre eux.

C'est pourquoi nous commençons une série d'articles et d'enquêtes sur la vie et le devenir de ce quartier à l'heure de la loi Bonnet.

En se promenant dans Barbès, un rapide coup d'œil suffit pour s'apercevoir que quelque chose a changé, dans ce quartier autrefois si animé. Aujourd'hui, les rues sont désertes, les cafés sont vides, et les bordels fermés.

Les CRS veillent. Ils sont partout. Par bande de trois, ils arpentent les rues, contrôlent ici et là les rares passants qui osent s'y aventurer. Le quartier vit sous l'état de rafle permanent, ce qui n'est pas sans rappeler les heures sombres de la guerre d'Algérie. Barbès, c'est la drogue, les bordels, le tchic-tchic... La Médina en plein Paris, ou bien Harlem. Autant de clichés qui renvoient aux fantasmes et au racisme des autres. S'il est vrai qu'il y a des maquereaux et des voleurs, il ne faudrait pas confondre Barbès avec la Mecque.

Alors, sous prétexte d'extirper le « mal » on envoie la police quadriller le quartier sous la houlette du petit « shériff » local, qui n'est autre que le député du XVIIIème arrondissement : J.P.P. Bloch. Celui-ci a promis à ses électeurs de débarrasser la Goutte d'Or de la « faune étrangère ». Aux dires des vieux immigrés du quartier, M. Bloch est le deuxième du genre. « Avant lui, en 1954, un brigadier de police, un certain Dupuy, avait décidé d'en découdre avec les Algériens. Ce brave brigadier, toujours selon les dires, aurait fait foncer un car de police sur la devanture d'un café de la place Chartres-Charbonnière, alors que les consommateurs célébraient la fin du Ramadhan. Cela déclencha une émeute dans le quartier ».

Comme l'insécurité a bon dos, comment ne pas lier le plan de rénovation en cours, l'occupation policière et la fermeture des bordels ? Si insécurité il y a, qui la crée ?... L'effet de peur a joué : les immigrés n'osent plus se rencontrer à Barbès, comme ils en avaient l'habitude depuis plus de trente ans. Même les commerçants, qui hier avaient assez bien accueilli la venue des CRS, déchantent aujourd'hui et font circuler une pétition demandant le départ de la police.

Eh oui ! depuis les affaires vont mal.

LE PREMIER CAFE

Barbès-Goutte d'Or, creuset de l'immigration, est l'un des derniers quartiers de Paris à visage humain. Va-t-il disparaître ? Jamais un quartier d'une ville française n'a été autant marqué par l'immigration.

C'est ce quartier populaire qu'a choisi E. Zola dans ce qu'il appelait *« une œuvre de vérité qui ne ment pas et qui a l'odeur du peuple »*, pour écrire l'*Assomoir*. C'était à la fin du siècle dernier. Déjà à cette époque, la rue de la Goutte d'Or, qui donnera son nom à l'ensemble du quartier, existait. Seule son origine reste contradictoire. Pour certains, il provient du bon cru que l'on achetait aux vignes de Montmartre ; pour d'autres, c'est le nom d'un cabaret où l'on dégustait ce bon cru, d'où le nom de *« Goutte d'Or »*.

Située entre la Plaine St Denis, qui connaîtra un grand essor industriel, et les gares du Nord et de l'Est, la Goutte d'Or ne cessera d'attirer les populations qui émigrent vers Paris. Les Polonais et les Italiens seront les premiers immigrés à venir s'y installer. C'était à la fin du siècle dernier. Les Algériens les rejoindront pendant la guerre de 14/18. Mouloud Feraoun, dans son roman *La Terre et le Sang*, nous dépeint la vie de la petite communauté algérienne en 1914, dans les hôtels de la rue Myhrra.

En 1918, le premier café arabe s'ouvre dans la rue de Chartres ; son propriétaire, Hadj Djeffale Mohamed, sera l'un des fondateurs de l'*Etoile nord africaine* (*). A la fin de la seconde guerre mondiale, les cafés et les bars des rues de Chartres et Charbonnière, sont en totalité appropriés par les Maghrébins.

LES HEURES CHAUDES DE BARBES

C'est pendant la guerre d'Algérie que la Goutte d'Or sera marquée, avec force, de l'empreinte des immigrés, et ce, jusqu'à aujourd'hui. Aux yeux de beaucoup, la Goutte d'Or était le Q.G. du FLN. Les luttes dures et incessantes entre le FLN et les messalistes dans un premier temps, et entre le FLN et les harkis dans un second temps, marqueront à jamais la mémoire de nombreux habitants du quartier.

En 1972, en pleine campagne anti-algérienne, suite à la nationalisation des ressources pétrolières, un jeune Algérien de 15 ans, fut assassiné d'un coup de fusil rue de la Goutte d'Or. C'était l'affaire Djellali Ben Ali. Elle suscita une grande indignation parmi la population immigrée. Pendant un mois, la Goutte d'Or connut une effervescence rarement atteinte. Aux obsèques du jeune Djellali, plusieurs milliers de personnes se rassemblent rue de la Goutte d'Or. Et le 14 septembre 1973, suite aux crimes racistes, dont les auteurs n'ont jamais été arrêtés, Barbès sera le point central à Paris de la grève générale observée par les travailleurs et les commerçants maghrébins.

ASSAINISSEMENT ET RENOVATION

Aujourd'hui, l'ensemble des commerces, se trouvant entre le bd de la Chapelle et la rue Myrrha, sont spécialisés dans des produits destinés aux immigrés. Tenus par des Africains, des Arabes musulmans et des Juifs arabes, ils attirent une clientèle venue des quatre coins de France. Quant aux populations qui y résident, elles se composent de plus de dix nationalités, aux premiers cités s'ajoutent les Portugais, les Yougoslaves, les Espagnols, les Turcs...

A petite dose, Barbès s'asphyxie, Barbès meurt. Barbès disparaîtra certainement avec ses habitants, ses commerçants, et ses vieux immeubles.

Ici, la machine n'est pas le bulldozer, les temps ont changé. Le pouvoir a pris leçon du passé. On nettoie par étapes,... d'une manière insidieuse... détournée. La mairie et les promoteurs essayent de profiter et d'utiliser les antagonismes et les contradictions d'intérêt ou de nationalité.

Rassurant les uns et les autres, et promettant un avenir radieux dans ce quartier. Presque unanime a été l'acceptation des CRS. Seuls quelques « *trop avertis* » ont vu pointer à l'horizon l'épée qui menace Barbès.

Dès le début de son mandat, M. Bloch a rendu visite un par un aux commerçants. Sourire éclairé, « *député de la rue et du président* », il manie à la perfection l'art de séduction. Un an après ces mêmes commerçants se plaignent. Leurs chiffres d'affaire baissent. Ils font circuler une pétition dans l'autre sens, mais, nombre d'entre eux, craignant d'éventuels ennuis, refusent de la signer.

Curieusement, une autre pétition, partie cette fois-ci des commerçants français, du marché Château-Rouge, demande le maintien des CRS dans le quartier.

S. MUSTAPHA
A. FARID

** L'étoile Nord Africaine est fondée en 1927 au sein de l'émigration algérienne.*

ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean-Pierre PIERRE-BLOCH
Député de Paris
SECRÉTAIRE DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
MEMBRE DE LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 03 OCT. 1979

POUR INFORMATION

Chère Madame,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre lettre du 17 septembre dernier.

J'interviens auprès du Commissaire de Police, par lettre dont vous trouverez ci-joint copie.

J'ai obtenu que le C.R.S. reviennent dans la GOUTTE D'OR à compter du 15 octobre.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre PIERRE-BLOCH

[redacted]

PALAIS-BOURBON 75355 PARIS TÉL. : 297-60-00

EXTRAIT DE LA PETITION

Les commerçants et artisans du quartier estiment que les contrôles de police ont pour seul objet de vérifier, dans des conditions normales l'application des lois et réglements.

Il n'est pas dans leur vocation de porter atteinte à la liberté d'aller et de venir et encore moins de fournir un complément masqué à la politique d'immigration, laquelle relève des accords entre gouvernements.

En conséquence, les commerçants et artisans sous-signés demandent aux pouvoirs publics de faire cesser les discriminations dont ils sont victimes et en particulier d'ordonner aux services concernés :

— De mettre un terme au climat d'inquiétude provoqué par des contrôles multipliés et vexatoires,

— de relâcher les contrôles de la police, en particulier les samedis et dimanches, jours de loisirs,

— de laisser les passants qui sont venus rencontrer leurs parents et connaissances, s'entretenir avec eux librement,

apportées légalement à l'immigration,

— de ne procéder aux vérifications de papiers que pour contrôler l'application de la loi, et non pour aggraver de façon détournée les limitations

— de ne pas prétexter des activités délictueuses, longtemps tolérées par la police, pour s'en prendre injustement à l'économie du quartier et à la libre circulation des personnes,

— de faire en sorte que les artisans et commerçants puissent au plus tôt exercer à nouveau leurs activités dans des conditions normales.

PROJET D'ORNANO:
Ecraser les résidents

Quelles que soient les formes de négociations proposées par le Comité de coordination des foyers en lutte, la Sonacotra refusera de négocier, son refus de la reconnaissance préalable du C.C. n'étant qu'un prétexte. C'est ce qui ressort du silence de la direction sur les dernières propositions de négociations et de son agression permanente contre les résidents : la police judiciaire vient encore d'envoyer une convocation à douze résidents de Romain Rolland, à St Denis, dans le cadre d'une commission rogatoire délivrée par un juge d'instruction qui en veut à un tract jugé diffamatoire par M. Bon.

Mais c'est encore plus flagrant au vu du nouveau projet de loi d'Ornano qui porte sur la création d'un « *contrat de résidence* ». La GISTI a dénoncé, au cours d'une conférence de presse, le 4 décembre et une réunion d'information avec le CC à Massy le 8, ce projet qui étend la répression contre les résidents immigrés des foyers aux handicapés, aux jeunes travailleurs et aux personnes âgées, sous prétexte de « *clarifier et unifier la situation juridique des occupants des foyers* ».

Pour donner le ton : « *En cas d'inexécution par le résident de ses engagements contractuels, tels que le non-paiement de la redevance, troubles de jouissance graves, constat d'hébergement sans autorisation, ou au cas où il ne satisferait plus aux conditions d'accès et de maintien au logement-foyer, le gestionnaire peut résilier le contrat de résidence* » (art 10). Autant de restrictions que stipulent les articles précédents du projet, notamment l'art. 4 qui préconise en outre *la libération des prix de la redevance*, l'art. 5 stipule *le renouvellement mensuel du contrat, etc...*

La grève des résidents est ainsi rendue absolument illégale tandis que les saisies-arrêts sur salaire sont, elles, légalisées, de même que les « *visites* » du gérant dans les chambres en opposition aux visites interdites des amis des résidents dans les chambres.

C'est la réponse de Stoléru qui se faufile derrière d'Ornano : le rejet total de l'ensemble des revendications des résidents et sa volonté d'écraser définitivement une longue lutte qui peut encore durer, en revêtant d'autres formes.

Mogniss

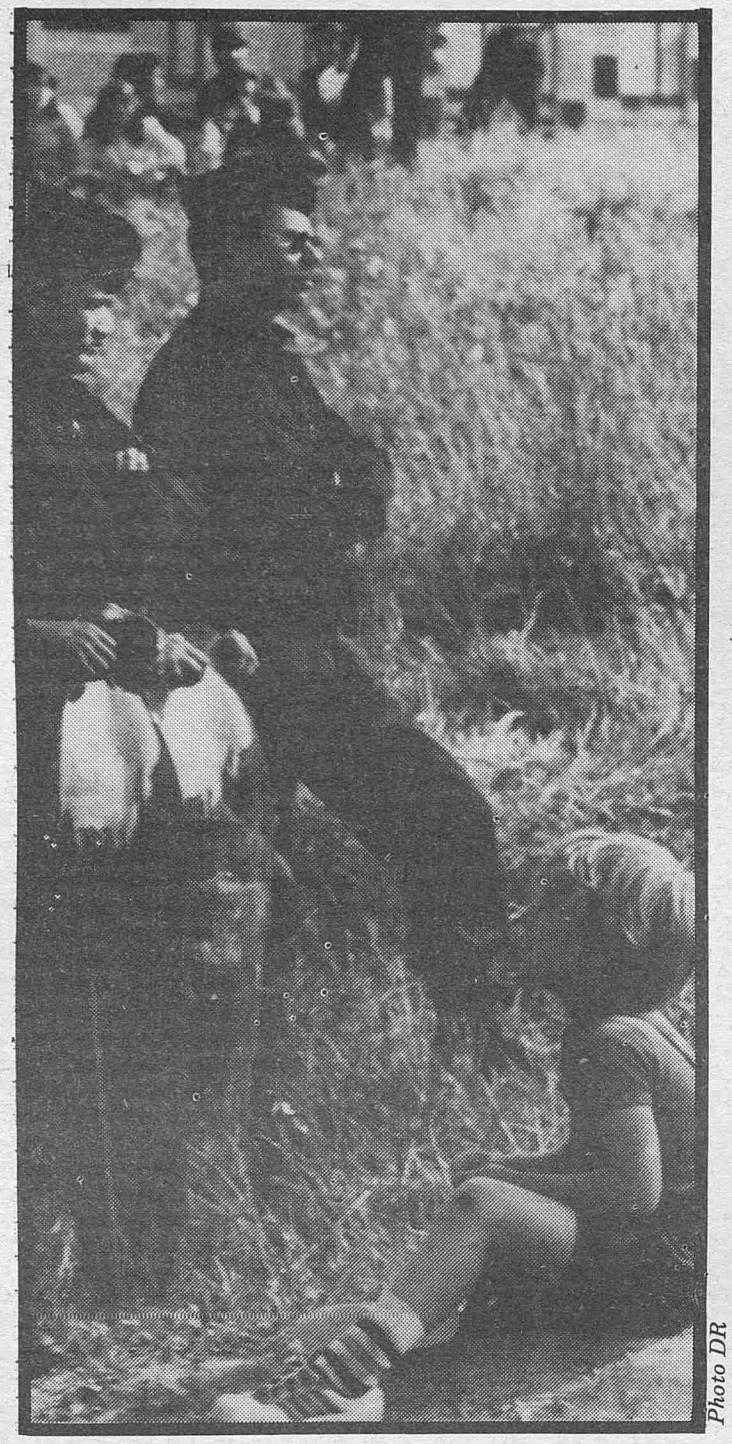

Photo DR

MOSAIQUE
Préavis de grève

Dimanche 16 décembre, un programme réduit a été présenté aux télespectateurs de *Mosaïque*. Seule l'émission réalisée par la télé algérienne est passée, alors que la partie réalisée par l'équipe de l'ICEI (**Infiormation, culture et immigration**) a été limitée. En effet, jeudi 13/12, le personnel de l'ICEI, dont une partie réalise l'émission *Mosaïque* était en grève à 88% selon un porte parole du personnel, pour des revendications salariales et des créations de postes selon les augmentations de volume de travail, ainsi qu'une demande à la direction de réagir contre les propos racistes intentionnels ou non qui peuvent être tenus sur les lieux de travail.

Un malaise existait depuis déjà quelque temps à l'ICEI puisque le 4 décembre l'assemblée générale qui décidait de la grève du 13 déclarait déjà « *consciente des principes généraux qui régissent l'action de l'ICEI, s'interroge (l'A.G.) sur la ligne et les objectifs de l'association et s'élève contre le climat de suspicion général à l'encontre des salariés de tous les secteurs, et s'élève également contre les nombreuses interventions, pressions et censures qui s'exercent sur le travail quotidien des salariés* ».

A ce sujet, il est à souligner que le personnel de l'ICEI réclame « *la levée immédiate de l'interdit professionnel qui frappe M. Mohamed Mebtoul* ».

A la suite d'une collaboration de M. Meb Toul à l'émission *L'Evenement*, dans laquelle M. Stoléru devait apparaître, émission et collaboration qui n'a pas abouti, la direction de l'ICEI a demandé que *Mosaïque* ne fasse plus appel à M. Meb Toul.

Le personnel estime que « *cette sanction à l'encontre d'un collaborateur pigiste, travaillant régulièrement pour l'ICEI depuis deux ans, est totalement arbitraire. Les accusations non prouvées dont il fait l'objet ne concernent en aucune manière son travail à l'ICEI et cette mesure a été prise sans qu'il ait été entendu* ».

Il y aura des négociations avec la direction le mardi 18 décembre, entre temps un préavis de grève a été encore déposé pour jeudi 20 et vendredi 21 décembre.

BREVES

INTERIMAIRES LICENCIES A PEUGEOT

Il y a du nouveau chez Peugeot. Les exactions de la maîtrise sont devenues (presque) une banalité - la banalisation de la terreur que la direction entend faire régner pour garantir la docilité de ses prolos. En témoigne encore le vol par des nervis patronaux de la collecte de soutien aux Alsthomiens à Sochaux, et la « révélation » du P.C.F. sur le fichage des ouvriers de l'usine.

Banalité quelque peu ébréchée ces derniers temps, comme en atteste la chute du syndicat maison C.S.L. (ex-C.F.T.) au profit de la C.G.T. lors des élections prud'homales.

Mais, ce n'est pas tout : la généralisation de l'embauche par contrat à durée déterminée et la mise à pied des ouvriers pour les fêtes de fin d'année, laissent entrevoir une politique de restructuration d'une toute autre ampleur. Déjà 73 ouvriers immigrés, intérimaires NOTA travaillant à l'usine Barre-Peugeot qui fabrique des amortisseurs et emploie 3 000 personnes, viennent d'être licenciés et renvoyés de leur foyer sans aucun préavis. Et les charettes ne semblent pas être finies. Aussi, les 73 immigrés se sont-ils mobilisés et, au terme d'une manif regroupant une centaine de personnes s'est rendue chez le maire de Montbéliard qui les a fait réintégrer dans leur foyer pour la période d'hiver...

UNELEC-ALSTHOM: ABATTEMENTS

Peu d'immigrés ont participé à la grève d'Alsthom à Belfort. Mais alors que ceux de Belfort reprenaient le travail, trois unités d'Unelec, filiale d'Alsthom à quelques kilomètres de là, se sont mis en grève contre l'abattement « pour fait de grève » de la prime de fin d'année. Cette prime (85% d'un salaire mensuel) est liée à l'absentéisme, les abattements peuvent aller jusqu'à 35%.

Or, ceux d'Unelec ont fait grève cette année pour d'autres revendications que Belfort, et la direction... veut les pénaliser pour ça. Aussitôt au courant, les immigrés de la fonderie de l'usine de Fontenelles « retiennent » dans leur bureau, directeur et chef du personnel et décident l'occupation. Mais les autres boîtes ne suivent pas, certains ouvriers escaladant même la clôture pour aller bosser, et lors d'un vote organisé par la direction, un peu plus de 50% du personnel se prononce contre l'occupation. Encore une fois, voilà les immigrés au pied du mur dans une lutte ouvrière d'où les camarades français retirent leurs billes.

OCCUPATION A RADIELEC

A Lyon, une trentaine d'ouvriers, en majorité immigrés, occupent sous la bannière C.G.T. la petite usine Radielec qui produit des chauffe-eaux éléctriques et des chaudières industrielles. Objectifs : 400 F de prime exceptionnelle et la prime de fin d'année, 10% d'augmentation, la formation professionnelle pour les immigrés et le 13e mois.

Une première grève avec occupation d'un mois commencée le 17 septembre n'avait rien donné. Des débrayages continuels ont suivi la reprise du boulot. Le 3 décembre, les ouvriers récidivent dans leur révolte contre le salaire de misère du patron (1 900 F) et réoccupent...

ALLER-RETOUR DES SYNDICATS

A défaut de réussir de grandes mobilisations effectives en France contre les nouvelles mesures de loi réglementant l'immigration, la C.G.T. s'en va faire « l'actualité sociale », selon ses propres dires, en Algérie, au Maroc et au Portugal.

2 000 ouvriers de l'usine chimique « Chimical », près de Lisbonne, ont participé à un meeting organisé par la C.G.T. portugaise avec une délégation C.G.T., C.F.D.T. F.E.N. et ce, pendant le temps de travail, s'il vous plaît !

Le journal télévisé a consacré six minutes à ce meeting qui a été suivi d'un long entretien avec le secrétaire personnel du président de la République.

6 000 personnes, dont une majorité de femmes, se sont réunies à Casablanca et l'U.M.T. a organisé d'autres meetings avec la C.G.T. à Tétouan, Rabat, etc. En Algérie, enfin, René Lomet, secrétaire de la C.G.T., ainsi que la C.F.D.T. et la F.E.N. ont participé à six meetings dans différentes villes algériennes avec l'Union générale des travailleurs algériens (U.G.T.A.) et a participé à une table-ronde télévisée avec le syndicat algérien et le F.L.N.

Coupés de leurs militants de base, démobilisés sur des projets de loi qui correspondent parfois à leurs vœux, les directions des grandes centrales françaises exportent un peu trop sereinement un combat qu'elles n'ont pas voulu mener à temps avec les immigrés en lutte (remontons à Renault-Billancourt en 72 !...). Elles promotionnent d'ailleurs le retour aux « pays d'origine » avec des surenchères sur les insuffisances de la formation-retour, plutôt que la défense du droit des immigrés à vivre libres ici-même.

INTOX TOUS AZIMUTS

La bouffe est décidément à l'honneur dans les luttes de cet automne : rapelez-vous la grande bouffe insurrectionnelle dans la nouvelle cantine Borel à Flins et de la grande grève d'Alsthom partie sur le simple refus de voir la direction se goinfrer à l'occasion du centenaire, sans parler des multiples luttes locales contre l'arnaque Borel comme celle de la cantine de Fiat à la Défense, actuellement en grève.

Pendant ce temps, un ancien cuistot du foyer de transit de Créteil, licencié en mars 78, a longuement pu ruminer la différence entre la « cuisine pour travailleurs immigrés ordinaires » et les plats pour réfugiés indochinois. C'est-à-dire que ce foyer servait autrefois pour le logement des travailleurs immigrés, mais il s'est transformé depuis en foyer d'accueil pour réfugiés. Le cuistot n'a pas saisi le changement et donc a continué à servir la même bouffe aux Indochinois et, paraît-il, à certaines personnes extérieures au foyer. Mal lui en a pris : la société d'alimentation des foyers le licencie. Motif : ne fait pas « de la bonne nourriture », etc. Malgré le jugement du tribunal des prud'hommes lui accordant indemnités, dommages et intérêts, la société fait appel.

De l'autre côté de la banlieue, au restau universitaire de Nanterre, 50 étudiants sont intoxiqués par la bouffe en self-service à 4,40 F le repas. A qui la faute ? Les yeux inquisiteurs se portent vers l'hygiène des serveuses : des mères de famille arabes. Ben voyons !...

MOGNISS

Les travailleurs noirs des tuileries de Marseille

ADIEU LA FRANCE

Le 6 novembre, les travailleurs des Tuileries se mettaient en grève pendant plus de vingt-deux jours. A l'issue de ce conflit qui avait lieu surtout autour de la question des congés payés, les travailleurs reprenaient le travail après avoir obtenu notamment le droit d'avoir deux mois de congés tous les ans, dont un payé avec une garantie de l'emploi du retour au même poste.

Une dizaine de jours plus tard, la police intervenait dans le foyer de La Battandière où ils logent et arrêtaient « sur liste » vingt-deux personnes : quinze étaient retenues pour usage de « faux papiers » et sept autres de nationalité française, étaient relâchées. Ils devaient être expulsés hors du territoire français en deux vagues, 24 et 48 heures après leur arrestation. Quatre sont libres, mais ne peuvent rester légalement en France. Ils auraient dû quitter par leurs propres moyens le territoire ce jeudi 13 décembre, ce qu'ils refusent de faire jusqu'à présent.

Dans cette sombre affaire d'expulsions massives, la rapidité de l'intervention de la police, le jeu de la justice, et la gêne du préfet de police, montrent bien que les délits de faux en matière de titres de séjour d'étrangers sont très épineux. En effet, sont traduits le plus souvent en justice les individus qui font usage de faux et quelquefois les intermédiaires qui vendent les faux, mais rarement la filière est remontée jusqu'au bout. Qui donc fournit ces faux papiers ? Pour le syndicat C.F.D.T., *« ces papiers ne sont pas faux. Ils sont vrais, il n'y a aucune différence avec un autre titre de séjour. Simplement, on ne trouve pas de dossier correspondant, ce qui montre que ces titres ont été acquis ailleurs que dans une administration ».*

Alors une question se pose : ou bien, il y a en France des fabricants de faux très doués, ou bien, comme beaucoup le disent, un certain nombre de cartes de résidence qui sont détournées (par qui ?) proviennent de l'administration elle-même mais circulent ailleurs.

En ces heures de rigueur, il serait intéressant que les autorités se penchent sur le problème.

Tous les « expulsés » travaillaient depuis longtemps dans l'entreprise. Un d'entre eux était depuis 1963 en France, mais il a eu le malheur de partir au moment où la législation changeait. Revenu, il ne put se faire régulariser officiellement. Il choisit donc un moyen illicite pour travailler.

Toutes ces années de travail en France ne comptent pour rien. Le seul mérite qu'il a, c'est d'être traité comme un malfaiteur et expédié hors du territoire. Humilié, poings liés et sans bagage.

Un certain dégoût régnait à La Battandière ce vendredi 14 décembre.

Les quatre qui restaient ne voulaient qu'une seule chose : dire adieu à la France, partir.

Dernier rebondissement, le préfet « vexé », refuse de payer le billet de retour. Quand les « expulsés » se sont présentés à l'hôtel de police pour aller chercher leur billet, il leur a été purement et simplement refusé. Ce qui ne leur laisse comme alternative que de quitter le territoire français par leurs propres moyens ou de risquer la prison ferme pour être illégalement en France.

A ce jour, ils attendent sans travail. A La Battandière, une nouvelle fois, la communauté est soumise à une rude épreuve. Ces expulsions sauvages l'ont traumatisée. Que faire pour sauvegarder son intérêt ?

L'attitude des quatre travailleurs a provoqué une certaine surprise dans les milieux militants.

Alors que pendant vingt-deux jours, ils avaient conduit un combat difficile, voilà qu'ils semblaient accepter ces expulsions sans trop se battre. Certains d'entre eux m'expliquaient : *« Dans l'entreprise, nous étions des travailleurs face à un patron. Nous comptions sur nous-mêmes. Nous avons l'habitude de vivre ensemble, de partager tous les moments. Mais là, contre les expulsions, quel soutien avons-nous ? Ceux qui veulent être avec nous sont divisés. Chacun veut diriger tout seul et exclure les autres. Nous n'avons pas confiance dans leur force. Ils nous ont beaucoup aidé pendant la grève. Nous les remercions. Toute forme de soutien nous a été procurée : matérielle, financière, morale, mais contre les expulsions, que peuvent-ils faire ? »*

Alors qu'ils manifestaient une confiance sans faille et une solidarité à toute épreuve quand eux-mêmes dirigeaient la lutte dans l'entreprise, ils éprouvent beaucoup de malaise et un sentiment d'isolement face aux expulsions de leurs camarades.

Khali HAMOUD

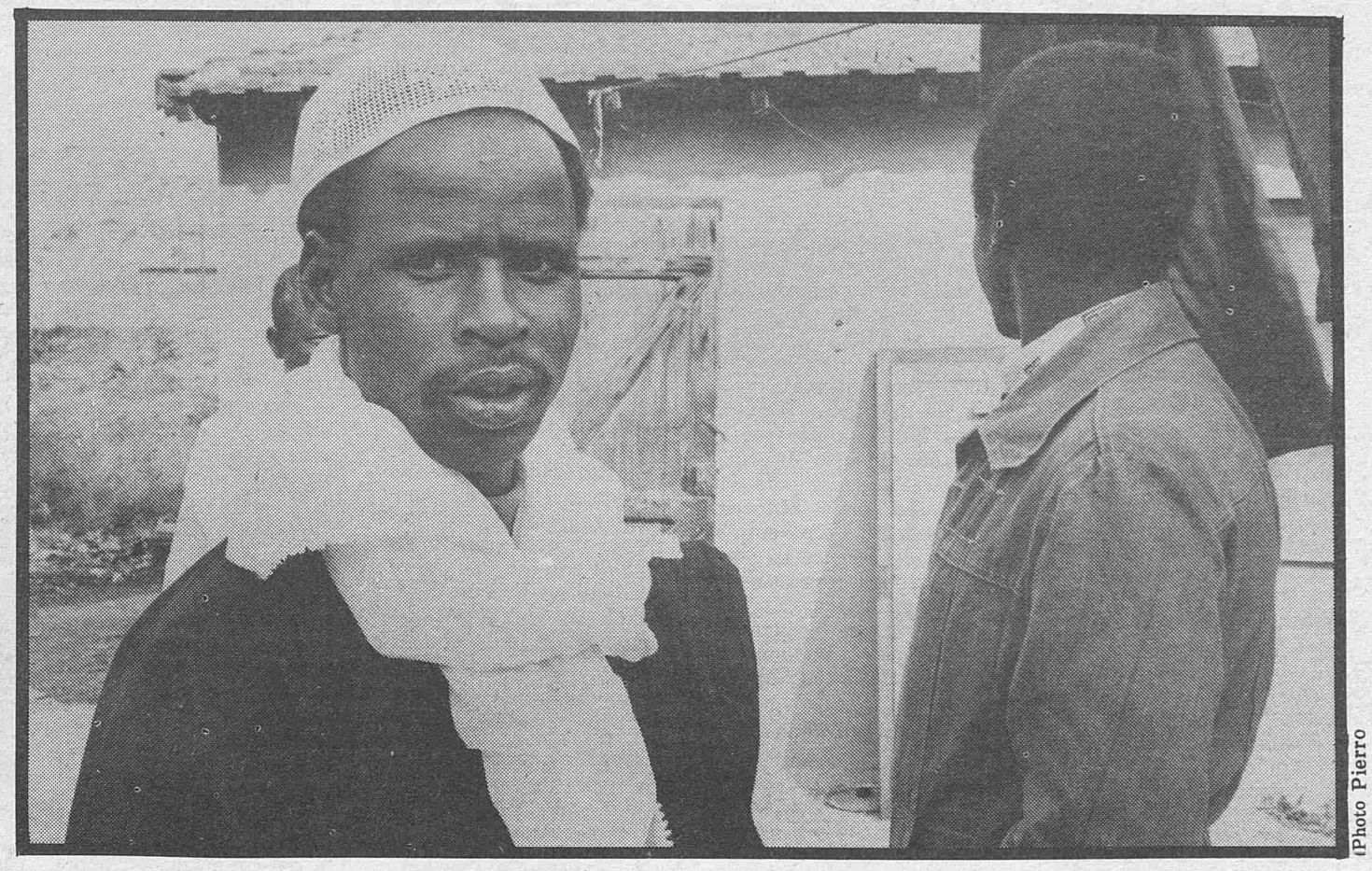

(Photo Pierro

Marignane: un aéroport comme les autres?

J'ai été longuement interrogée par la police, injuriée, maltraitée, puis renvoyée en Algérie... Non ceci ne se passe pas à Arenc, ni dans aucune autre prison, mais à l'aéroport de Marignane à Marseille. L'aéroport de Marignane est actuellement en plein essor. Il a enregistré en 78, plus de trois millions de passagers : ce qui le place au deuxième rang des aéroports français, après Paris. Marseille Marignane s'est implanté à l'origine face aux colonies. Chose qui explique aujourd'hui le trafic plus que prospère sur l'Afrique du Nord. Les premières lignes ouvertes au trafic en 1922 furent Marseille-Alger, Marseille-Casablanca et Marseille Barcelone Palma. Depuis son trafic ne cesse de croître. Il est devenu une plaque tournante des lignes françaises et étrangères. Les immigrés Nord Africains sont sur le plan international les premiers clients de l'aéroport. Le premier pays désservi est l'Algérie. Ici, Air Algérie est la seule compagnie étrangère qui se gère par elle-même. Air Algérie dessert en moyenne et par jour cinq vols (deux Alger, un Constantine, un Oran et un Annaba) vols qui se sont doublés par les vols Air-France. Le deuxième pays desservi est le Maroc. La Royale Air Maroc et Air France assument trois et quatre vols par jour ; le dernier pays est la Tunisie, deux vols par jour, un de la Tunis Air, l'autre d'Air France... Selon les statistiques de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le trafic sur l'Afrique du Nord stagne ces dernières années. Le nombre des vols ainsi que celui des passagers reste cependant très élevé. Les voyageurs sur le Maghreb emportent souvent de très nombreux bagages, on peut donc se demander si le paiement des excédents, paiement systématique et très cher (7 à 12F le kilo), est toujours du à un souci louable de sécurité ou ne devient-il pas un moyen de rentabiliser les compagnies ? L'aéroport de Marignane a une toute autre réalité. Depuis la loi Stoléru, Marignanne ferme ses frontières, non seulement à l'émigration mais aussi aux touristes Nord-Africains. La police déchaîne toute son agressivité et sa haine sur ces simples voyageurs. Un jeune Algérien raconte : « Pour voyager, il faut prouver que vous travaillez (sans cela on ne vous délivre pas de passeport dans le pays d'origine) ensuite, il faut économiser pour l'achat du passeport ainsi que du billet d'avion aller retour. Retour obligatoire pour vous réexpédier sans frais, en cas de non autorisation de séjour en France. Il faut pour finir, un certificat d'hébergement et de l'argent. J'étais heureux, heureux de revoir mon frère et sa petite famille et curieux de voir la France. Malheureusement, on ne me laissa pas entrer en France. J'ai été longuement interrogé par la police, injurié, maltraité, puis renvoyé en Algérie. « Moi, je désirais poursuivre mes études en France. J'ai obtenu par l'intermédiaire d'amis vivant près de Paris, un certificat de préinscription à la Faculté. J'ai pris un billet d'avion aller retour, de l'argent et mondossier scolaire complet. La police, après maintes insultes et moqueries m'a dit, un sourire aux lèvres : tu repars chez toi parce qu'il te manque le certificat de scolarité. Certificat que chacun sait, est donné à l'étudiant après %a rentrée universitaire ». Moi, je garde un mauvais souvenir de l'accueil de la police de Marignanne. Au moment de la fouille, le flic me bouscula pour me faire entrer dans la cabine, puis me hurla : « Qu'est-ce que vous avez dans ce sac ?

— *Oh rien de particulier.*

— Rien, et ceci qu'est-ce que c'est ?

— *Des boîtes de lait en poudre pour bébé.*

— Ah oui, c'est vrai qu'il n'y a rien dans votre pays... à part du soleil. Eh vous autres, hein qu'ils n'ont rien dans leur sale pays ? » dit-il en s'adressant à un autre flic. « Bon, fous le camp, frisé »... Au retour de vacances, j'étais accompagné d'un ami français, qui, à son tour, s'est fait jeter par la police sous prétexte qu'étant français, il ne devait pas faire la queue comme tout le monde. Il était prioritaire devant les Arabes. « Enfin combien de personnes âgées n'ont pu entrer en France, sous prétexte qu'elles paraissaient en mauvaise santé (sans qu'aucune preuve sans aucune visite médicale sérieuse) ou parce qu'on les soupçonnait d'être venu pour tout autre chose qu'un simple voyage. Profiter de la sécurité sociale ou travailler : comme si en France il y avait du travail pour les gens de plus de soixante ans. Déjà qu'il n'y en a pas pour les jeunes... Enfin, la police française ne manque pas d'imagination et d'insultes. Quels esprits fertils n'est-ce pas ?

«Retournez chez-vous!»

Nous sommes le 10 décembre 1979, il est 13h30. A l'intérieur du Palais de Justice de Paris, devant la 10e chambre correctionnelle, nous attendons que les gardes nous autorisent à entrer, comme témoin de la défense dans une bien triste affaire de racisme. Les faits : le 28 mars 1979, au métro Belleville, une jeune Antillaise est interpellée, vers 13h30, par deux agents de police qui prétendent qu'elle a sauté le tourniquet. Après avoir copieusement insulté cette jeune fille, *« retournez chez vous », « les nègres, ça suffit », « vous tapinez à Pigalle »*..., ils la conduisent au poste de police, car elle refuse de communiquer sa filiation. A noter que les agents ne sont pas habilités à solliciter la filiation, ils ne doivent que vérifier les papiers d'identité, un point c'est tout.

Lorsque l'affaire est appelée au rôle, un climat raciste règne dans la salle d'audience. Le prévenu nous précédant est un métis de Française et de Kabyle, bien qu'il ne soit pas typé, son prénom est Ali ; en France, on ne pardonne pas de tels prénoms. Bien que les provocations racistes à son encontre sont formellement établies par les témoins, il sera condamné. Il faut des exemples !... Pour notre affaire, le président précise que les Antillais, les Africains, ainsi que les Arabes doivent se soumettre aux contrôles de police. A ce moment, maître de Beaurepaire, avocat, demande que le témoin soit entendu.

Après le cérémonial désuet d'usage, voici ma déclaration, en tant que témoin :

— Monsieur le président, messieurs les assesseurs (l'un d'eux est endormi). Je suis le directeur, en exercice, de la FRATERNITE. Je viens témoigner, non pas pour cet incident, mais pour tous les incidents raciaux qui se font chaque jour à Paris ou ailleurs. Je suis Noir parce que mon père est Noir ; qui peut affirmer qu'il a choisi ses parents ? Un peu de sérieux et surtout, un peu de respect pour la personne humaine. Il faut que les Français reprennent leur dignité. Actuellement, vous humiliez les enfants de vos libérateurs. Ce sont les Noirs et les Arabes qui ont sauvé la France du nazisme. Je vous invite à faire un pélerinage, non pas à Lourdes, mais à Verdun. Là où repose mon grand-père pour que les autres vivent. Ce n'est pas en abaissant un Noir qu'un Français se hausse.

— Le président : Mon fils est jeune, il est aussi contrôlé.

— Réponse : Est-ce qu'il est fouillé pour découvrir un couteau ?

— Le président : Je vous comprends, mais l'inculpée a franchi le tourniquet sans payer.

— L'avocat : Monsieur le président, je vous indique que ma cliente est infirme à 80%. Elle ne peut ni lever la jambe pour franchir le tourniquet, ni se baisser, elle est moulée dans un corset. Elle a été arrêtée après avoir introduit le ticket de sa carte orange.

Le réquisitoire de l'avocat général est surprenant. I» reconnaît cet état permanent d'agressivité qui règne en France, il demande que chacun reprenne sa dignité, il reconnaît que le témoin l'a convaincu du racisme qui se développe en France. Bien entendu, les deux agents régulièrement cités, étaient absents.

Nous étions en droit d'attendre un non-lieu or, comme la police et la justice sont cousines germaines, l'une ne peut fonctionner sans l'autre, notre adhérente a été condamnée à 1 500 F d'amende, avec sursis. Verdict rarissime, car elle ne paiera pas l'amende, mais le ministère public aura suivi son chemin.

MIGUEL DE BAHIA

GUIDE PRATIQUE
L'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Pour tout procès qui vous est intenté, ou même si vous êtes demandeur, vous pouvez bénéficier de *« l'aide judiciaire »* afin de faire valoir vos droits et donc d'avoir l'assistance d'un avocat.

Peuvent bénéficier de l'aide judiciaire les Français ainsi que les immigrés résidant habituellement en France. Cependant, il ne faut pas dépasser un plafond de ressources. Les ressources prises en compte sont celles de la dernière année civile à l'exclusion des prestations familiales.

L'aide judiciaire peut être totale ou partielle.

Pour l'aide judiciaire totale, le plafond de ressources ne doit pas dépasser 1620 F par mois et par personne, dans ce cas, le bénéficiaire de l'aide judiciaire n'aura à supporter aucun frais.

L'aide judiciaire partielle : elle laisse à la charge du bénéficiaire une certaine contribution financière. Vous devez justifier que la moyenne mensuelle de vos ressources est inférieure à un certain montant selon qu'il s'agit :

— a) d'une instance soumise à une juridiction auprès de laquelle la représentation par un avocat ou un avoué est obligatoire, dans ce cas, la moyenne des ressources ne doit pas dépasser 2700 F.

— b) la présence d'un avocat n'est pas obligatoire : plafond de ressources moyenne 2160 F. Le plafond de ressources est majoré de 185 F par personne à charge.

L'aide judiciaire est accordée aussi bien au demandeur qu'au défendeur, donc la juridiction des prud'hommes, et même en ce qui concerne des actions en Conseil d'Etat, les tribunaux administratifs, les tribunaux des conflits ainsi que pour toute exécution de décision de justice.

L'A.J. concerne tous les frais :

— l'exonération des droits de timbres et d'enregistrement et des taxes assimilées ainsi que des redevances de greffe.

— les honoraires couvrant les expertises, taxes de témoins, frais de transport.

— l'asssitance gratuite totale ou partielle d'un avocat ou avoué auprès de la cour d'appel, huissiers, greffiers, notaire, etc...

L'aide judiciaire doit être faite par le demandeur lui-même au bureau d'aide judiciaire, auprès du procureur de la République, ou du tribunal de grande instance de l'endroit où vous habitez. Pour les recours devant le Conseil d'Etat ou le tribunal des conflits, ou devant la Cour de cessation, la demande doit être adressée au président du bureau d'aide judiciaire auprès du Conseil d'Etat et du tribunal des conflits, ou au procureur près de la cour de cassation, selon le cas.

Brèves du Portugal

REGROUPEMENT FAMILIAL DES PORTUGAIS EMIGRES EN FRANCE

Afin d'éviter les nombreux problèmes se posant à des membres de familles d'émigrés portugais en France qui, arrivant avec des visas touristiques, sont obligés de retourner au pays, en contradiction avec les dispositions des accords entre les deux pays, le secrétariat d'Etat à l'Immigration portugaise rappelle une nouvelle fois que l'entrée en France des familiers proches immédiats du travailleur portugais résidant en France est permise à partir du moment où existent, par exemple, des conditions de logement suffisantes pour la famille. L'émigrant devra présenter sa demande aux autorités françaises compétentes, puis, il recevra de ces autorités la notification de l'autorisation d'entrée de sa famille. Pour une information plus détaillée, s'adresser à la Direction générale de l'émigration, bâtiment du ministère du Travail, à Lisbonne, ou tout consulat portugais en France.

ABONNEMENTS DE FAMILLE

Ce que les émigrants doivent savoir :

— I. A partir du 1er octobre 1979, les travailleurs portugais en France ont droit à un abonnement de famille pour les descendants qui ont plus de 15 ans et plus de 20 ans et qui poursuivent des études au Portugal.

— II. L'abonnement familial sera accordé si les conditions générales exigées par la législation française sont réunies.

— III. Pour l'obtention du droit à l'abonnement familial dans les conditions précitées, les travailleurs portugais doivent s'adresser aux Caisses françaises d'abonnements de famille auxquelles ils sont attachés, et faire la demande.

IV. Les caisses françaises, de leur côté, confirmeront à la Caisse centrale à Lisbonne, la situation des descendants respectifs.

— V. Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues via les Caisses françaises d'abonnements familiaux ou via la Caisse centrale d'assurances des travailleurs migrants, Rua da Junqueira, 112, Lisbonne 1399, Codex.

La Caisse d'allocations familiales de la région parisienne (C.A.F.R.P.) rappelle aux chefs de famille qui ne possèdent pas la nationalité française, qu'ils doivent obligatoirement joindre à leur demande d'abonnements une photocopie de la carte de séjour en sollicitant les prestations pour leurs familles. Quand la carte de séjour arrive à expiration, une nouvelle copie doit être envoyée après renouvellement.

Les élèves qui retournent au Portugal pour y achever leurs études doivent contacter la Coordination de l'enseignement au Portugal, 128 boulevard St-Germain 75006 Paris pour demander le certificat scolaire et demander au consulat le formulaire 345. Toute la documentation doit être ensuite envoyée à la direction générale de l'enseignement de base, av. de Berna, 56, à Lisbonne. Si l'élève va suivre l'enseignement particulier, il devra envoyer les documents à l'Inspection générale de l'enseignement particulier, av. du 5 Octobre, 89, à Lisbonne.

●

Les dépôts bancaires des émigrants portugais ont augmenté de 112% en 1978. L'envoi des économies des immigrants est encore un facteur important d'accroissement de la masse monétaire au Portugal. Cette année, les envois d'économie et les recettes du tourisme ont connu un rythme d'accroissement élevé, dépassant le niveau de 1973 de 60% pour les envois d'économies, et de 7% pour les recettes du tourisme. Le rythme s'est encore accru durant les premiers mois de 1979.

Le gouvernement portugais a décidé de fermer le consulat général du Portugal à Zürich, qui couvrait dix-huit des vingt-cinq cantons suisses, où un total de 8 à 10 000 émigrants portugais travaillent, et l'a transféré dans une petite dépendance de l'ambassade, à Berne, qui ne dispose ni de l'espace, ni du personnel nécessaire pour recevoir un tel nombre de Portugais. Le 24 octobre dernier, près de deux cents émigrants se sont réunis pour lutter contre cet état de choses avec les représentants de différentes associations de travailleurs. Ils ont élaboré un document envoyé aux autorités portugaises exigeant l'annulation de cette décision.

●

Le Portugal envisage de développer l'émigration, selon le Comité international des migrations européennes. Le Portugal envisage sérieusement de développer l'émigration, suite au poids que représentent les centaines de milliers de Portugais rentrés d'Afrique, affirme le directeur général du conseil intergouvernemental pour les migrations européennes (C.I.M.E.), l'ambassadeur nord-américain James Carlin, parlant à la réunion de cette organisation à Genève. Il a ajouté : *« Nous serions désireux de découvrir les moyens de recevoir plus d'émigrants venant du Portugal. Nos activités facilitent l'installation des désenracinés, le développement économique de différents pays et servent enfin à réduire les tensions sociales et politiques »*. Le directeur général de l'émigration portugaise, présent, a déclaré qu'après la décision du gouvernement français d'introduire l'aide au retour, environ 25 000 Portugais en ont profité pour rentrer définitivement au pays. Si en 1973, 79 517 Portugais avaient émigré, en 1978, leur chiffre atteignait à peine 18 651, ce qui représente une diminution de 76,5%. L'émigration à destination de l'Europe a atteint à peine 4%, la plupart de ceux-ci représentant des membres de familles se regroupant dans les pays d'« accueil ». Le rythme de l'émigration à destination des Etats-Unis et du Vénézuéla se maintient à un niveau « raisonnable » tandis que vers l'Afrique et le Moyen-Orient, il atteint le chiffre de 1 300 émigrants.

LA LOI
Raciste et discriminatoire

Le projet de loi Bonnet adopté le 6 décembre par le parlement et le 12 décembre à 1 heure du matin par le sénat, est « un véritable apartheid juridique » ; il constitue une législation d'exception qui prive les étrangers de toute garantie juridique et les livre à l'arbitraire. Il constitue une menace pour l'ensemble de la population, car il porte atteinte à des libertés publiques.

Il légalise l'internement administratif en donnant à l'administration le pouvoir de mettre en œuvre la force publique pour assurer l'exécution de ses propres décisions, le refoulement sans aucune procédure judiciaire, le renouvellement des papiers de travail et de séjour est discriminatoire, au nom des « menaces pesant sur l'ordre public », tout est permis.

L'adoption de ce projet de loi raciste, dangereux et cruel, a suscité des vives réactions et prises de position des partis politiques, des centrales syndicales et de diverses associations.

Il est contre la constitution qui affirme que les conventions internationales ont une autorité supérieure à celle des lois. Il est contre la convention européenne du 4 novembre 1950 qui établit que nul ne peut être arbitrairement détenu.

Ce projet de loi, raciste et discriminatoire est contraire à la convention 143 du B.I.T. (bureau international du travail) qui stipule que les travailleurs immigrés ne pourront pas être considérés en situation illégale ou irrégulière du fait de la perte de leur emploi.

Ce projet de loi dangereux condamne les immigrés installés en France et leurs familles à vivre dans une insécurité permanente, dans l'incertitude et le provisoire.

Le projet de loi Bonnet que le parlement et le sénat ont adopté, est en contradiction avec tous les traités internationaux.

ZRAN Abdelwahab

REACTIONS

Par un communiqué adressé au journal *Le Monde* du 8 décembre, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.) manifeste sa solidarité avec les travailleurs immigrés en écrivant notamment : « Sous prétexte de prévenir l'immigration clandestine, la nouvelle loi multiplie les cas d'expulsions, accentue les pouvoirs des préfets, surtout, elle rétablit les internements administratifs et les incarcérations sans jugement qui ne furent pratiqués dans un passé récent que sous l'occupation et durant la guerre d'Algérie. Ainsi, en dépit des propos lénifiants tendant à apaiser le trouble de l'opinion, la France est poussée à franchir un nouveau pas dans l'arbitraire et la xénophobie, les libertés de tous et les principes des droits de l'homme sont mis en cause. (...) N'acceptons pas la loi Bonnet et ne permettons pas ses conséquences néfastes. Manifestons concrètement, activement notre solidarité aux milliers d'hommes, de femmes et d'enfants immigrés menacés de nouvelles et graves persécutions ».

Dans une lettre adressée aux présidents des différents groupes au sénat, René Lomet, secrétaire confédéral de la C.G.T., demande aux sénateurs « de confirmer leur opposition à ce projet de loi scandaleux et d'exiger du gouvernement qu'un débat ait lieu à la session de printemps sur une politique de l'immigration ». La C.G.T. - poursuit René Lomet - appelle toutes ses organisations à amplifier l'action pour empêcher le vote de cette loi indigne des traditions démocratiques de la France et contraire aux intérêts des travailleurs immigrés et français. Ce projet de loi d'exception légalise l'arbitraire, officialise une politique raciste et xénophobe, porte atteinte aux droits de l'homme et viole la constitution française ».

Le secrétaire général adjoint de la C.F.D.T., Jacques Chérèque, et le secrétaire national, Hubert Lesire-Ogrel ont dénoncé les projets de loi Barre-Bonnet adoptés le 6 décembre par le parlement : « Le projet de loi Bonnet, adopté jeudi par les députés, va faciliter, dès le 1er janvier 1980, la mise en œuvre d'une politique d'expulsion massive des immigrés pouvant atteindre 150 000 personnes par an.

Le gouvernement n'a même plus besoin d'attendre que le second projet, élaboré par le secrétaire d'Etat Lionel Stoléru et réglementant plus spécialement les conditions de travail des étrangers, soit à son tour, voté pour pratiquer en masse et arbitrairement les expulsions. Les mesures répressives étaient déjà appliquées depuis plusieurs mois. L'administration n'avait pas hésité à précéder les textes. Le gouvernement en faisant voter la loi Bonnet, ne cherchait qu'à officialiser un état de fait ».

Par la déclaration de Maurice Niles, le Parti communiste français dénonce le projet de loi adopté par le gouvernement : « Le texte proposé reste d'une cruelle nocivité pour les immigrés malgré les quelques améliorations apportées ; en effet, ce projet institutionalise l'arbitraire, crée les moyens légaux d'un refoulement massif des immigrés, porte atteinte aux droits les plus fondamentaux de l'homme ».

Au nom du Parti socialiste, Bernard Derosier considère que même amendé, l'esprit du texte, adopté le 6 décembre par le parlement contre les immigrés, demeure détestable : « Il tend à faire des étrangers les boucs émissaires d'un chômage que le gouvernement ne parvient pas à combattre ».

M. Jacques Delors, dirigeant de l'association « Echange et projets » dénonce le projet de loi adopté le 6 décembre : « Les mesures Bonnet-Stoléru : à la fois illusoires sur le plan économique, dangereuses sur le plan international et inadmissibles en ce qui concerne les libertés individuelles ».

Mitraillette au poing, les flics patrouillent dans la cité de Balzac à Vitry tandis que la presse titre à la Une sur Chicago sur Seine depuis le baston entre un conducteur de bus de la ligne 182 et des jeunes qui refusaient de payer leur ticket. Dans cette municipalité communiste qui demande l'ouverture d'un nouveau commissariat pour mater les quelques « enfants trop libres » qui entraînent même des mômes de 5/6 ans dans ce comportement social qu'on appelle « délinquance », il règne une tension croissante entre les représentants de l'ordre policier et / ou municipal et les habitants révoltés contre l'Etat et les impôts locaux, tension réactualisée par le refus des conducteurs de bus de desservir le terminus du 182. Les syndicats RATP proposent un deuxième agent pour la CFDT, l'armement des machinistes pour la CGT. Toujours l'escalade...

LOI BONNET
Adoptée: Illusion démocratique

Le projet de loi Bonnet, relatif à la prévention de l'immigration *« clandestine »* a fait la navette entre les différentes institutions françaises, depuis le mois de mai dernier. Adopté en première lecture par les députés le 29 mai, elle fut rejetée par le Sénat un mois plus tard. Les vacances estivales interrompirent pour trois mois ce chassé-croisé. A la rentrée, c'est M. Bonnet lui-même qui oblige les sénateurs à refuser sa loi. Le scénario est simple : les sénateurs ayant amendé *« plus qu'il ne fallait »*, cette loi qui modifie l'ordonnance de 1945. Le ministre de l'Intérieur demande lui-même à ce que cette loi *« trop dénaturé »* par un Sénat moin *« sage »* qu'une Assemblée nationale docile, malgré les dénonciations de tous les députés de la gauche (PS, PC, MRG).

Le texte définitif légalise l'internement administratif de type Arenc, dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire. Il autorise l'expulsion des travailleurs immigrés qui troublent l'ordre public (manifestation ou grève). Il autorise l'expulsion pour toute condamnation dépassant deux mois ferme. Il autorise l'arrêt, depuis juillet 1979 de l'immigration familiale. Cette loi n'est que le premier volet tryptique de lois qui vont quadriller les immigrés.

En effet, reste en veilleuse le projet de loi Barre-Stoléru sur le renouvellement des titres de séjour et de travail des immigrés pour en faire des *« clandestins »*, reste en veilleuse un projet de loi d'Ornano relatif aux conditions de logement en foyers des immigrés. Il suffira qu'au printemps prochain, ces *« projets »* passent pour que la boucle soit bouclée.

On leur suggère à ces chers législateurs un projet de loi relatif à la vie sexuelle des immigrés, un projet de loi instituant un code de bonne conduite, et pourquoi pas un projet relatif à notre aspect vestimentaire.

La loi Bonnet fut votée le 6 décembre. 48 heures après, 15 travailleurs mauritaniens et sénégalais sont expulsés, après une grève de trois semaines à Marseille.

Avant l'adoption définitive de la loi Bonnet, une loi raciste, sélective, et peut-être même anticonstitutionnelle, plusieurs voix se sont élevées pour la dénoncer (l'église, les médecins, les syndicats, les partis de gauche, les associations de solidarité Français-immigrés etc). Mais le 29 mai dernier, au rassemblement appelé par 32 organisations pour protester contre la loi Bonnet, il y avait sur le parvis 300 personnes dont la moitié d'immigrés. Le mouvement de protestation contre la loi a été insuffisant pour que le gouvernement recule, le recours devant le conseil constitutionnel déposé par les groupe communistes et socialistes de l'assemblée est-il autre chose qu'une *« dernière salve »* qui vient confirmer que certaines illusions...

M.E.

DES FILLES EN FUGUES

La fugue... un mot qui existe dans tous nos fantasmes... et qui a alimenté bien de nos rêves... Aujourd'hui, la fugue est devenue une réalité, réalité pour beaucoup de nos « petites sœurs » qui ont voulu aller au delà du rêve... et palper la liberté avec tout ce que cela implique de peur, d'angoisses, et d'apaisement à leurs maux.

Au fil des rencontres, Halima, Aïcha, Saliha, Ourdia, Samia, Djohra, Hacina, Malika, Farida, et toutes les autres anonymes dans leur solitude faite d'espoir, elles ont toutes leur nom, elles ont toutes leur cas... Leurs motifs sont multiples... mais le schéma constant : « C'est à cause de la famille... c'est à cause de mon père... c'est à cause de mon frère... » Le père, le frère, sont souvent les leitmotivs de leur départ... Quand l'impossibilité du dialogue se resserre de jour en jour, quand l'oppression de la famille finit par étouffer ce qui reste de vie... quand on sent le gouffre sous ses pieds... les seules issues... le Suicide ou la Fuite...

Peut-on vraiment parler de fugue quand la moyenne d'âge est 18 ans ? Il n'y a pas de majorité dans les familles, mais elles la prennent et l'assument face à des problèmes inhérents à leur liberté nouvelle.

Plusieurs cas à distinguer, avec chacun les mêmes conséquences ? Il y a celles qui subissent en plus des tâches quotidiennes de la maison, des châtiments corporels pour avoir enfreint les disciplines familiales (rentrer tard le soir, sortir ou parler avec une garçon etc...) qui, un jour, parce que la dose ayant été trop forte (marques sur le corps et le visage) et, pour si peu de choses, fuient.

Si elles sont mineures, elles se mettent sous la protection de la police, qui les remet à l'assistante sociale, qui les met en tutelle... et finissent par vivre dans un foyer. Elles ont de la chance, me direz-vous, puisqu'elles sont prises immédiatement en charge. Vécu comme un enlèvement par leur famille, ainsi coupées de leur culture, elles finissent par la rejeter complètement puisqu'elle est la cause de leur malheur. Elles finissent souvent par devenir semi-délinquantes devant tant de liberté ignorée. Celles qui échappent à ce processus se retrouvent militantes dans les organisations de gauche ou de femmes, utilisées (avec leur consentement) dans des luttes qui ne sont pas directement les leurs. Elles ont souvent des relents de nostalgie, mais beaucoup de celles-ci ont rejeté leur origine, changent de nom et même portent des symboles chrétiens...

Le discours normatif des assistantes sociales voudrait plaquer l'immigrée dans une situation figée où l'exclusion

Etre libre 7 jours sur 7

— S.F. : Raconte-nous ta fugue ?:

— Houria : *Je suis partie un mardi soir de chez moi, parce que mon frère m'a trouvée avec un jeune dans une voiture. Il m'a frappée, moi et mon copain. Ce n'est pas la première fois qu'il me frappe, mais avant, je n'avais jamais pensé à partir de chez moi. D'ailleurs, je ne savais pas qu'il y avait des foyers pour les filles majeures. Il m'a frappée, je me suis sauvée, juste le bus passait, je suis montée dans le bus. J'ai un peu expliqué au chauffeur ce qui c'était passé mais je ne lui ai pas dit que c'était mon frère. Il m'a fait asseoir et m'a accompagnée lui-même au commissariat.*

Là, j'ai expliqué encore ce qui s'est passé. J'ai montré tout ce que j'avais, tous les bleus que j'avais sur tout le corps. Ils ont téléphoné à un foyer et c'est comme ça que j'ai été placée, ça fait quinze jours maintenant que j'y suis. Je ne suis pas habituée à une vie comme ça. Je suis plutôt habituée à être enfermée, pas à sortir tout le temps, surtout le week-end, je ne voyais pas le dehors et là, je suis libre, je fais ce que je veux, je ne sais même pas quoi faire de ma liberté.

— S.F. : Si je comprends bien, ça t'embête d'être libre ?: **— H.** *Oui, ça m'embête d'être libre. Je ne sais pas quoi faire à longueur de journée, tous les jours, tous les jours, sept jours sur sept être libre, à la fin, on en a marre. Je ne suis pas habituée à ce genre de vie, je ne sais pas, ça me déplaît, je n'arrive pas vraiment à m'habituer.*

Louisa n'a plus revu son copain depuis. Elle avait « honte » de ce que son frère avait fait. D'autre part, elle n'osait pas sortir parce qu'elle n'avait pas ses papiers (elle avait peur des contrôles policiers).

— S.F. : Qu'est-ce qui te gêne dans la vie de ce foyer ?:

— H. *: Je ne sais pas, je m'entends bien avec les filles, mais ce n'est pas pareil que chez moi. J'étais entourée par mes parents, mes frères et ma sœur. J'avais quand même l'affection de mes parents, je les aime beaucoup et là, je n'ai que des amies : ce n'est pas pareil ! Et puis, les filles du foyer se développent plus vite qu'une fille chez elle. En quinze jours, j'ai appris plus que pendant toute ma vie. On sait ce que c'est la misère, ce que c'est la souffrance, avant, je ne pensais à rien, j'étais la tête un peu frivole, là, j'ai bien la tête sur les épaules. C'est vrai ! Tu apprends beaucoup de choses dans un foyer, chacune se raconte son cas.*

« C'EST POUR TON BIEN »

— S.F. : Tu ne savais pas que tout ça existait ?

— H. *: Non, moi, je pensais que presque toutes les filles avaient le même problème que moi, qu'elles partaient à cause de leurs parents ou de leurs frères. Il y en a que ce n'est pas ça du tout. Et puis, j'ai honte de dire que je suis dans un foyer. Je dis que je suis chez ma tante parce quand on dit qu'on est dans un foyer, les gens pensent que l'on est des « traînées », des prostituées, des bagareuses, alors que si on est dans un foyer, c'est qu'on veut s'en sortir, c'est qu'on a des problèmes.*

Chez moi, chaque fois qu'on me parle, c'est pour me dire : « C'est pour ton bien, c'est pour plus tard », on était toujours renfermées, ce qu'on faisait, c'était le ménage, le ménage. On était au service de la famille et surtout des frères, quand tu as des grands frères à la maison. On n'a pas le droit à la parole. C'est tout. Une femme n'est pas respectée ; c'est la vérité, chez nous, elle n'est pas respectée. A part mon grand frère qui comprend un peu, mais les deux autres ne respectent pas les femmes. Une fois que tu es mariée, tu es à peu près considérée, mais quand tu n'es pas mariée, tu es vraiment moins que rien.

PARTIR POUR REVENIR

— S.F. : Pourtant tu es prête à retourner ?

— H. *: Et pourtant, je suis prête à retourner parce que je crois, enfin, j'espère, qu'ils ont compris. Si je suis partie de chez moi, ce n'est pas pour partir définitivement, c'est pour leur faire comprendre que je ne suis quand même pas à leur service. Je ne suis pas une femme de ménage pour eux. Je suis une femme comme toutes les autres. C'était pour leur donner une leçon, que je ne vivais pas à leurs crochets, que je pouvais m'en sortir toute seule parce qu'eux, ils croyaient que quand une fille s'en va, elle ne peut pas s'en sortir.*

— S.F. : Comment se fait-il que tu n'aies pas pris tes papiers en partant ?

— H. *: Parce que je suis sortie juste dans le quartier pour voir mon jeune. Je n'ai pas pris mon sac. Quand mon frère est revenu, il a tout de suite été dans ma chambre et comme il ne m'a pas trouvée, il a pris mes papiers. C'est ma mère qui m'a raconté tout ça, après il pensait que sans mes papiers, j'allais être obligée de revenir au moins pour les récupérer. Chez les Arabes, les fils, c'est les rois et les filles, c'est les boniches. On fait tout et encore, on est mal vues. Les garçons, même s'ils font des bêtises, s'ils volent, ils sont bien vues. Regarde mon frère, il vole et tout, et quand je dis à ma mère, regarde ce qu'il fait, il vole, il te fait souffrir, elle me dit, ça ne fait rien, c'est un homme, un homme ! Tu n'y comprends rien. Il a été expulsé en Algérie, il est resté là-bas deux ans. Il aurait dû rester là où il était, au moins, on était tranquille. Il est revenu clandestinement : avant, ça allait un peu, mais depuis qu'il est revenu, il a beaucoup changé. Il a vu comment vivaient les gens là-bas et il veut faire pareil ici en France, mais là-bas et ici, c'est pas pareil.*

Une fois, il m'a dit, donne-moi une tasse de café. Moi, j'étais devant la télé, je regardais Sylvie Vartan. Je voulais absolument la voir. Je lui ai dit : Attends cinq minutes. Je lui ai rien dit de plus. Il était assis au bout de la table, moi j'étais sur le fauteuil. Il a pris son soulier, il l'a lancé sur moi. Il aurait pu me crever l'œil ou me défigurer. Pour un rien, il me frappe, toujours pour rien.

C'est de ma faute, je me laissais faire, si je m'étais révoltée, je n'en serais pas arrivée là. Si la première fois qu'il m'avait frappée, j'étais partie chez ma tante ou ailleurs, ou même si j'avais porté plainte contre lui, il n'aurait pas continué.

Depuis, Houria est retournée chez elle.

Propos recueillis par NADIA et DALILA

AICHA

«J'ai un appartement c'est beaucoup»

J'ai immigré en 67. J'habitais à M., ville près d'Aix. Nous étions cinq enfants dans la famille. J'étais dans un C.E.T. J'ai fait deux ans de dactylo. Mes parents m'ont enlevée de l'école. Ils m'ont dit maintenant, il faut que tu maries." Il y avait un ami de la famille qui venait sans arrêt à la maison. J'ignorais alors qu'il était mon futur époux. Il avait 27 ans. J'avais 13 ans.

Ma mère m'a dit un jour, il faut que tu te fiances avec lui. J'ai préparé mes affaires et je me suis sauvée par le balcon en cachette. C'était en décembre. Il faisait très froid. Je suis allée voir une assistante sociale qui m'a envoyée dans un foyer. Je suis allée au foyer Honorat pendant six mois et comme je n'ai pas trouvé de travail, ils m'ont renvoyée. J'ai eu un accident et je n'avais pas de quoi payer ma chambre. Je me suis alors de nouveau retrouvée dehors.

Aujourd'hui, je regrette d'être partie, car quand je retourne les voir, ma mère, ce n'est plus vraiment ma mère. Elle me reçoit comme ça, elle passe son temps à me faire de la morale. Depuis que je suis partie, elle a beaucoup vieilli. Je pense que c'est à cause de mon départ, car elle croit que c'est elle qui a fait une faute en voulant me marier. Elle me demandait sans arrêt de revenir à la maison. Elle m'a dit que j'oublierai tout et qu'elle ne m'obligerait plus à me marier.

SA VIE... C'EST DES PAPIERS

Mais moi, je me suis habituée à une autre vie et maintenant il y a Ali. Quand j'étais chez mes parents, j'étais la fille simple. Je ne savais rien, je n'étais pas compliquée. Maintenant, ce n'est plus pareil. Je suis maligne, je sais beaucoup plus de choses. A la maison, je voyais faire le ménage, je voyais rentrer mon père et c'était tout. Je ne savais pas que la vie c'était des papiers, que c'était aller travailler pour avoir quelque chose. Je ne savais pas que c'était si difficile d'avoir un appartement, un boulot stable ; je ne savais que connaître des gens, c'était si difficile, que la vie à deux était si difficile. Je voyais mes parents se disputer, je ne comprenais pas pourquoi.

SOLITUDE ET BONHEUR

Aujourd'hui, je me dispute sans arrêt avec Ali, car il n'est pas le premier homme dans ma vie et il ne l'accepte pas. Ses parents également ne m'acceptent pas car je suis une fille de foyer. Je voudrais que mes sœurs ne souffrent pas comme moi, qu'elles s'en sortent mieux que moi. Je voudrais expliquer à ma sœur qu'on peut s'en sortir en partant de chez soi, mais je ne leur dirai pas de partir. De toute manière, si elle part, je ferai tout pour l'aider. Ma sœur a 17 ans et je crains qu'elle ne se drogue. Mes frères aussi sont partis, mais ils reviennent, ils font ce qu'ils veulent. Je parle avec ma sœur de ce que je fais, mais jamais avec ma mère. Elle pense que c'est mon jeune qui me retient, mais même sans lui, je ne retournerai pas, car je suis bien. Je peux aller au cinéma sans m'inquiéter de l'heure à laquelle je rentrerai. Je ne regrette pas d'être partie, mais je regrette d'être seule, de ne pas avoir d'amis. Je ne connais que les filles du foyer et nos problèmes sont les mêmes et puis, il y a les filles qui se droguent ou n'arrivent pas à s'en sortir.

«... aller au-delà du rêve!»

culturelle et familiale serait la règle. Certaines en ont saisi le sens, telle Aïcha, qui, après un périple d'assistante sociale en foyer, a patiemment renoué avec ses parents, pour finalement arriver à concilier sa vie individuelle et familiale. D'autres se sont totalement marginalisées tant par rapport à leur culture qu'aux schémas culturels occidentaux destructurés psychiquement ; par ce vide, que deviennent-elles ?... La contrainte représentée par le mariage s'inscrit en filigrane dans la vie de chaque immigrée. Il est vrai que tant que le procédé même du mariage ne sera pas massivement remis en cause, il faudra soit s'y soumettre, soit partir... Pourtant, certaines, le plus souvent les aînées, ne partent pas. Pourquoi ? C'est que d'autres sœurs pourraient assumer l'acte de l'aînée. Tacitement un chantage se crée ; Saliha, qui a voulu s'en dégager, a vu ses sœurs ramenées au pays pour y être aussitôt mariées.

Face à cette situation, pour ne pas ressembler à la grande sœur, pour tenter une autre vie, et parce que le dialogue n'existe pas, sinon l'autorité du père ou du frère, les plus jeunes osent ce que leurs aînées vivent en pensées. Cependant, parties ou restées, nos parents qu'y ont-ils compris ?

ANTHEA

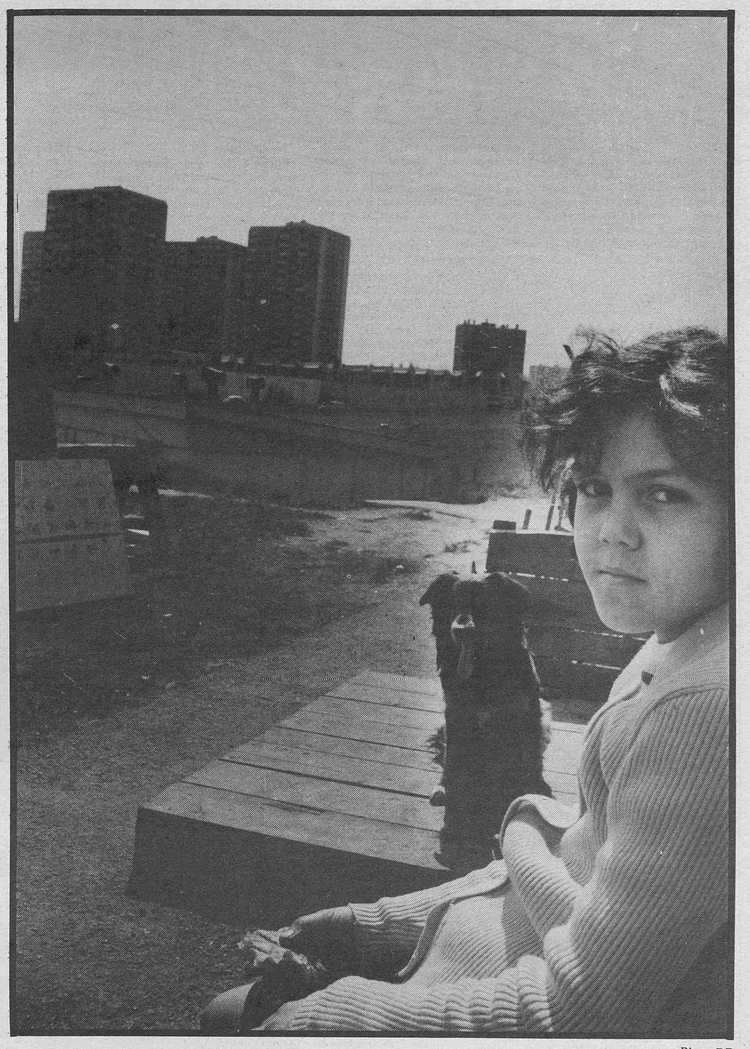

Photo DR

JE PROMENERAI MA MERE

Mais j'ai quand même su comprendre ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Je vais passer le permis et aller voir mes parents et leur faire la surprise. Je promènerai ma mère, moi qui ai 20 ans, j'ai déjà voyagé alors que ma mère n'a jamais bougé depuis qu'elle est à M. Ma mère, maintenant, je ne lui en veux plus. Je la comprends mieux, car je pense que si un jour ma fille partait (si j'ai une fille)... Mon père est trop fier. Il ne me dira jamais : « Reviens à la maison ». Il ne me fait aucun reproche, mais c'est bien ainsi, car j'ai déjà à supporter ma mère et à lui expliquer, à elle. Je ne me drogue pas, c'est bien, j'ai un appartement, c'est beaucoup.

aicha

Fugue de l'intérieur: «Je veux vivre»

En 1964, ma famille immigra en France. J'avais alors 13 ans. En 1973, mon père estimant que l'on se francisait trop, décida de retourner en Algérie, avec nous. La décision était unilatérale et irrévocable. Mon père nous avait dit, pour éviter toute discussion, que si jamais cela ne nous plaisait pas, on pourrait toujours revenir. Une fois en Algérie, il prit de force les papiers de mes sœurs. Quant à moi, Dieu merci, j'étais malade et il n'a pas pu user de la force avec moi pour les prendre. Je gardais donc ces papiers pour lesquels j'étais prête à mourir. A partir de là, j'ai décidé que d'une façon ou d'une autre, il me fallait fuir. Auparavant, j'avais déjà fait un séjour d'un an en Algérie chez l'un de mes oncles. Comment accepter une vie où chacun de mes gestes était observé, contrôlé, interprété ? La rancœur que j'avais étouffée jusque-là, la rancœur envers ceux qui avaient fait pression sur moi pour aller séjourner en Algérie et envers ceux qui m'obligeaient à vivre si isolée du reste du monde, je ne voulais plus la supporter.

J'AI PRIS LE CAR POUR L'AEROPORT

Un matin, l'air résigné, je leur ai dit que j'allais chercher du travail, mais en fait, je pris le car pour l'aéroport. J'avais pris conscience non pas de ce que je voulais faire mais de ce que je ne voulais pas que l'on me fasse faire, c'est-à-dire de vivre comme on décide pour moi, comme on avait décidé pour ma mère. Une fois en France, c'est l'angoisse. Je savais ce que j'avais quitté, mais j'ignorais ce qui m'attendait. Il est évident que c'est plus simple de rester, de subir, de suivre le courant, de ne rien changer à la ligne tracée par ses parents. Ce qui est dur, c'est d'aller à contre-courant.

A CONTRE-COURANT

Je me trouvais donc, du jour au lendemain, libre de moi-même, de mes actes. A moi d'organiser ma vie, de m'assumer entièrement : ce n'est pas une petite affaire. Le plus dur, c'est la solitude, c'est se retrouver le soir toute seule alors que, pendant des années, j'avais été entourée de mes parents et de mes frères et sœurs. J'ai cherché du travail et tout en travaillant, le soir, je suivais des cours. Ma fugue, je ne l'ai jamais regrettée. La vie est une lutte perpétuelle et c'est seule que j'ai appris à acquérir les armes pour parvenir à faire face à de dures situations. Je ne peux cependant nier ce dont j'a hérité de mes parents, de ma culture. Je me trace souvent les limites, l'empreinte est trop profonde entre ce qu'il faut faire et pas. Souvent, au début de ma vie seule, en sortant avec un garçon par exemple, c'est moi-même qui me fixait l'heure pas trop tardive pour rentrer, alors que je n'étais pas obligée de le faire. Est-ce cet héritage de ma mère qui m'a aidé à tracer ma ligne de conduite ? Est-ce lui qui m'a permis de trouver un équilibre ? Je ne sais. Je sais seulement que je veux vivre, faire ce dont j'ai envie car je n'ai pas le temps de me retourner pour voir si tout le monde est content, si ma mère, mon père et toute la communauté m'approuvent ou non.

Pages réalisées par des femmes immigrées de Marseille.

Prisonniers politiques au Portugal

Des femmes et des hommes pour la plupart militants du Parti révolutionnaire du prolétariat (P.R.P.) sont emprisonnés depuis de très nombreux mois au Portugal ; ils ont mené au mois d'octobre dernier une grève de la faim qui a mobilisé plusieurs dizaines de prisonniers politiques, jusqu'aux plus extrêmes limites de la résistance physique et morale.

Les prisonniers politiques du P.R.P. ont développé diverses formes de lutte dans leurs lieux de détention.

Le pouvoir ne savait pas, apparemment, comment résoudre la situation. Les militants étaient présentés comme des prisonniers de droit commun, et apparentés à une « bande de malfaiteurs », ils souffraient des conséquences claires de leur appartenance politique, et leurs procès étaient d'ailleurs instruits politiquement.

Ils ont lutté aussi pour l'application de la loi d'amnistie quand l'Assemblée de la République a adopté cette dernière. La droite militaire essayait de les exclure du bénéfice de cette loi.

Il ne resta donc plus à ces militants que la solution ultime : celle de la grève de la faim totale. Durant trente jours, où différents militants ont atteint un stade d'épuisement qui mettait leur vie en péril, le mouvement a connu une large popularisation à travers tout le pays. Les travailleurs, les intellectuels, les partis de gauche, les organisations populaires, etc.

En France, en Belgique et dans d'autres pays, se créèrent des comités de soutien qui parlaient de la situation politique portugaise, envoyaient des pétitions, organisaient des meetings, effectuaient des démarches en direction des autorités portugaises. Des grèves de la faim de soutien, symboliques, ou effectives, ont été lancées à l'extérieur des prisons. Quelques prisonniers de droit commun ont déclenché aussi un mouvement de grève de la faim en appui aux prisonniers politiques et plusieurs occupations d'églises ont eu lieu (notamment à Lavradio, au sud de Lisbonne, où des prêtres et autres religieux français participèrent au mouvement).

des contradictions

Du 1er au 30 octobre, la lutte a amené de larges secteurs militaires à étaler leurs contradictions. Des personnalités, proches même de la Présidence de la République, ont pris des positions publiques favorables à la lutte en cours.

Préoccupé par la tournure que prenait ce mouvement, et par le soutien qui se développait, le pouvoir prit directement contact avec la Commission nationale de soutien aux prisonniers politiques, pour tenter de négocier la fin de la grève contre la promesse de garantie de promulgation de la loi d'amnistie.

Après les négociations, certains que la loi serait promulgée, les prisonniers politiques cessèrent la grève de la faim.

Mais la lutte n'est pas terminée. Nous l'avons vu, la loi n'est pas encore appliquée. Seule une camarade a été libérée pour raisons de santé puis, plus récemment, une autre, libérée sous caution. Tous les autres sont toujours détenus en attendant que les tribunaux jugent leurs dossiers respectifs ou que la droite soit contrainte de les libérer.

Après le 25 avril, la lutte des B.R. fut reconnue comme ayant eu un impact important dans la lutte contre le régime fasciste, pour son affaiblissement et pour sa chute, le nouveau pouvoir militaire amnistiant tous les militants qui avaient participé à la lutte armée. Différentes provocations furent lancées contre le P.R.P. par les secteurs d'obédience fasciste, curieusement « couvertes » par des forces de gauche « orthodoxes », avant la vraie attaque frontale qui eu lieu le 23 mars 1978. Ce jour-là, à Porto, eut lieu une fusillade entre des civils et des militaires, fusillade au cours de laquelle mourut un agent de la police judiciaire.

Le jour suivant, la police arrêta quatre personnes qu'elle accusait d'être liées à cet événement, liées à une tentative de libération de deux personnes accusées d'une attaque de banque (l'une d'entre elles devant d'ailleurs être libérée peu de temps après).

A partir de là, se déroula une véritable chasse à l'homme, entraînant de nombreux emprisonnements à la date du 1er avril, suivis d'une opération spectaculaire couvrant pratiquement tout le territoire le 20 juin, les sièges du P.R.P. étant envahis par la police, tandis qu'elle arrêtait à leur domicile nombre de ses militants ou même des sympathisants : dix-huit arrestations furent maintenues à cette date, en plus de celles déjà opérées, et parmi les dix-huit, celles de deux des principaux dirigeants du P.R.P., Isabel do Carmo, et Carlos Antunes. Une opération pareille ne s'était jamais produite au Portugal depuis la grande répression déclenchée en 1945 par Salazar.

Photo Elie Kagan

Un mois plus tard, exactement, une nouvelle vague d'arrestations fondait sur le pays, avec l'aide de moyens militaires au service de tous les corps de police du Portugal, parmi lesquels la nouvelle police politique, le S.I.R. (Service d'information de la République). Oner emprisonnements furent maintenus, parmi lesquels celui de Pedro Goulart, autre dirigeant notoire du P.R.P.

La police judiciaire a usé de tortures pratiquées par l'ancienne police politique fasciste et s'est livrée à différentes illégalités contraires à la Constitution.

tortures en prison

Les témoignages des prisonniers politiques et de leurs familles sont nombreux qui font état de tortures pratiquées durant les interrogatoires et même en prison. Ces pratiques ont amené une série d'agents de la police judiciaire à s'élever contre certains de leurs collègues, collaborateurs de l'ancienne police politique, qui avaient continué à appartenir à la police ou qui, en ayant été expulsés, ont été réintégré après le 25 novembre 1975. On peut citer le cas du directeur de la Police Judiciaire de Porto, qui a démissionné de sa charge pour protester contre cette situation illégale, et une enquête qui confirma toutes ces pratiques. D'autre part, un rapport de l'Institut de médecine légale après examen des prisonniers du P.R.P. fait état des sévices dont ils furent victimes.

comme en italie?

Différents prisonniers furent maintenus à l'isolement, et empêchés de contacter leurs avocats en privé, en particulier Isabel do Carmo et Carlos Antunes, cette pratique étant jugée inconstitutionnelle par un tribunal de Porto à la suite d'une plainte déposée par les avocats des militants révolutionnaires. Voici quelques uns des témoignages recueillis à ce sujet :

« ... Mon mari fut arrêté à 6h50 et on commença à le battre à 17h30. Il portait des lunettes : on lui demanda de les ôter. On l'insulta, pendant qu'on le frappait à coups de fouet sur le torse. Les policiers se tenaient derrière lui de manière à ce qu'il ne les reconnaisse pas. Quand il a voulu se retourner, ils lui ont crié de fermer les yeux, et quand il a voulu les ouvrir, ils l'ont frappé à la tête, à l'estomac, dans les reins tandis qu'ils continuaient à l'insulter et à lui crier d'avouer ». A la même heure, environ, d'autres prisonniers étaient tabassés. Cinq agents frappaient l'un d'entre eux jusqu'à le jeter par terre, le relevant en le tirant par les cheveux et par la barbe. Ils l'ont frappé à coups de pied dans les parties, et, alors qu'il restait inconscient, deux agents le maintenaient debout. Il en porta les marques durant des semaines.

Des prisonniers ont été tabassés à différents lieux de leurs parcours, lors de l'arrestation, puis dans les locaux de la police judiciaire à Coïmbra, puis à Porto, au point d'être victimes de fractures. Un des prisonniers se vit refuser de pouvoir prendre de l'insuline, alors qu'il était diabétique : menaces, chantages, insultes pleuvaient. Les femmes des prisonniers étaient traitées de « putains », un enfant en bas âge arrêté avec sa mère fut privé de nourriture durant de très longues heures...

Un militant du P.R.P., Afonso de Sousa, condamné à 13 ans de prison pour une attaque de banque qui avait eu lieu à Porto, alors que tous les témoignages concordaient pour dire qu'il était à Lisbonne, à plus de 300 kilomètres, au jour et à l'heure auxquels se passait cette attaque. Les propos tenus au cours des arrestations par la police sont un autre témoignage : les policiers s'adressent à leurs prisonniers en leur disant : *« Votre parti, c'est un nid de rats, et vous en êtes un aussi. Vous êtes une minorité qui ne devriez pas avoir le droit d'existence ! On en a déjà fini avec vous dans d'autres pays, et nous allons en finir avec vous ici aussi ! ».*

Les avocats ne sont pas plus à l'abri. L'un d'entre eux parle (Jorge Eagundes, défenseur d'Isabel do Carmo, dans *Pagina Um*, n° 244) : *« La défense faite aux avocats de parler seul à seul avec leurs clients soulève trois questions : elle viole un droit prévu par la constitution, elle transforme le secret professionnel en plaisanterie, elle constitue une atteinte grave au prestige de la profession d'avocat... On n'est pas encore à emprisonner ici, comme en Italie ou en Allemagne, les avocats qui défendent certains types de militants, mais on n'en est pas loin... De 1964 à 1974, j'ai eu l'occasion d'intervenir dans une vingtaine de procès politiques au Portugal : même la PIDE permettait que l'avocat puisse entendre son client hors de la présence de la police (ce qui ne nous empêchait pas d'être prudents, car nous craignions les micros, mais la situation qui règne aujourd'hui me permet de dire qu'elle est plus grave que du temps de la PIDE...*

F.A.

La loi d'amnistie

A l'initiative du P.S., un projet de loi d'amnistie a été présenté à l'Assemblée de la République, projet qui devrait couvrir tous les délits politiques commis depuis le 25 avril 1974.

Texte ambigu qui, s'il permet aux militaires de gauche victimes du coup contre-révolutionnaire du 25 novembre 1975 de redisposer de leurs droits, concède aussi l'amnistie aux criminels politiques de droite, militaires ou civils, ce projet fut approuvé par la majorité de l'Assemblée de la République. Sous la pression des milieux militaires de droite, le Président de la République, Eanes, opposa son veto à la loi approuvée... Selon la constitution, la loi devait alors retourner devant l'Assemblée et si elle était à nouveau votée, le Président de la République devait immédiatement la promulguer. La loi fut réadoptée par l'Assemblée, mais, toujours sous la pression de la droite militaire qui voulait faire passer les militaires de gauche devant des conseils de discipline pour les verser dans la réserve (cas du Major Otelo de Carvalho), le Président Eanes mit environ trois mois à la promulguer, se plaçant ainsi en situation d'inconstitutionnalité. Aujourd'hui promulguée depuis près d'un mois, la loi est restée jusqu'à présent sans effet pratique : pas un de ceux qui devaient en bénéficier n'a été amnistié. Et le résultat des élections du 4 décembre ne permet pas d'envisager l'avenir avec optimisme...

Itinéraire

IMMIGRES en LIBYE

« Tu vois cette pioche, on est devenu comme les doigts de la main »

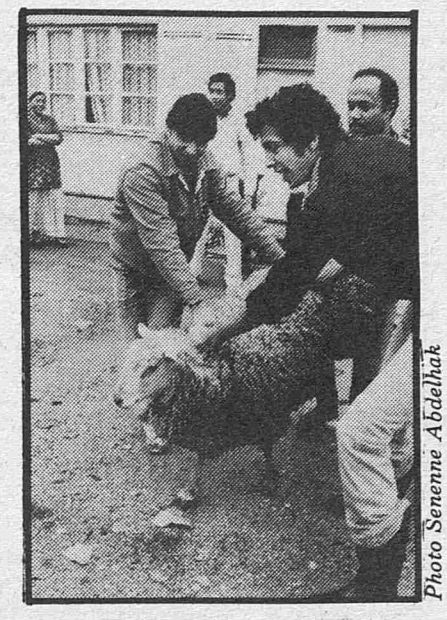

Photo Senenne Abdelhak

Le taxi s'avance lentement pour se garer devant le petit bâtiment sur lequel flotte le drapeau tricolore frappé d'un aigle. Un douanier s'avance et jette un regard sévère sur les voyageurs : « *Descendez tous avec vos bagages. Et toi aussi !* », ajouta-t-il à l'adresse du chauffeur. Une fouille minutieuse commence et des questions de toutes sortes pleuvent.

Il a fallu deux heures d'attente, en faisant la queue sur une file qui s'étend sur plusieurs kilomètres, sous une chaleur torride pour arriver enfin au contrôle.

— **Que vas-tu faire en Lybie ?**

— *Tourisme*, répond le voyageur.

Le douanier, d'un regard micurieux, mi-méprisant, se penche sur le passeport pour feuilleter les pages. En effet, cette réponse est à la fois absurde et stupide. Du tourisme en Lybie ? Personne n'y croit. Surtout de la part de quelqu'un qui vient du nord (Tunisie, Algérie, etc...).

Sur le trottoir d'en face, là où se garent les luxueuses voitures américaines et japonaises, c'est compréhensible. Ces gens là montent vers le nord. Les poches bourrées de dollars, ils vont vers les bars, les night clubs et les belles filles de Sfax, Tunis et Alger. Là, les formalités douanières ne prennent que quelques minutes à peine. Là le ton est différent. Mais de ce côté-ci, où se garent les taxis collectifs, les autobus transportant des gens qui souffrent la misère, entassés les uns sur les autres, ça n'a rien à voir avec le tourisme.

Le contrôle, la fouille prennent encore une bonne heure. Finalement, on soulève la barrière, barrant la route, et le douanier lance : « *Avancez* ». Un grand « *ouf* » se dégage de toutes les bouches et l'on s'engage dans cet immense territoire, la tête bourrée d'illusions et le cœur gonflé d'espoir.

Le chauffeur, ayant fait ce trajet des dizaines de fois, transportant des gens qui se ressemblent tous, savait pourquoi on venait dans ce pays. Il se lance dans un discours de « *connaisseur* » sur les conditions de travail et de séjour des immigrés en Lybie, s'entrecoupant de temps à autres pour lancer des « *conseils de frère* » à l'adresse de ses voyageurs.

NE PERDEZ PAS VOTRE TEMPS

« Attention pas de bêtises, surtout lorsqu'on est Tunisien ou Egyptien. On ne nous aime pas beaucoup par ici. Ne perdez pas de temps, commencez tout de suite à chercher un emploi pour régulariser votre situation avant que le délai qu'on vous a mis dans le passeport n'expire, et si vous voulez envoyer de l'argent à vos familles, vous pouvez compter sur moi, Allah est témoin que je le ferai volontiers. Vous pouvez me faire confiance. Je vous dis ça parce que beaucoup de gens ont déposé leur argent à la poste et cet argent a disparu sans laisser de traces. Enfin, je n'accuse personne moi, mais c'est arrivé à plusieurs reprises. Et surtout, ne perdez pas trop de temps ! »

Chacun se penche sur son passeport. La dernière page était frappée d'un tampon bleu sur lequel il était précisé que l'étranger doit se faire enregistrer dans un délai de sept jours au commissariat le plus proche du lieu où il est domicilié et justifier les raisons de sa présence dans le pays. Sinon, c'est le refoulement immédiat.

« *Je vous conduis dans un petit hôtel que je connais !* », ajouta-t-il. La course réglée, les voyageurs se dirigent tous ensemble vers le lieu indiqué. Il y a plusieurs hôtels de ce genre, qui accueillent les étrangers. Dans un quartier à part, à l'extrémité de la ville, les hôtels ont tous la même gueule ; ils sont dans un piteux état et assez bon marché. On s'y entasse à cinq par chambre à raison d'un dinar (environ 13 F) par jour et par personne. On y rencontre des gens venus des pays du Maghreb, d'Egypte, de Palestine, de Turquie, du Pakistan, du Mali, du Niger, du Benin, etc... et se trouvant là pour les mêmes raisons. On commence cette nuit là à faire son apprentissage d'immigré, en faisant des connaissances et en ramassant des renseignements à droite et à gauche. Les renseignements qui peuvent être utiles pour trouver du travail auprès de ceux qui sont arrivé avant. Le lendemain, très tôt, une course folle s'engage dans les rues de la ville et ses banlieues traînant de magasin en magasin, de chantier en chantier, *de restaurant en restaurant*.

— **Bonjour, je cherche du travail !**

D'où viens-tu ?

— **De Tunis.**

— *Je n'ai besoin de personne*

Et la course continue ; pendant des heures, des journées, des fois des semaines.

LA COURSE AUX PAPIERS

Pour éviter de traîner longtemps, les immigrés acceptent en général n'importe quel emploi et toutes les conditions de l'éventuel employeur. Un comptable se fait, par exemple, embaucher comme maçon, un peintre comme garçon de café, un mécanicien comme secrétaire d'avocat (parce qu'il parle un peu le français et l'avocat travaille pour des sociétés étrangères, très nombreuses dans ce pays), un chauffeur poids lourds comme garçon de ferme, etc... L'essentiel est de faire vite. Une fois l'emploi trouvé, c'est la course aux papiers qui commence. Lorsque le patron accepte de régulariser la situation de son employé, il lui fait un contrat grâce auquel il pourra obtenir une carte de séjour et de travail. Celles-ci sont délivrées au nom du patron, elles expirent en même temps que le contrat de travail et peuvent être retirées sur une simple demande du patron à la suite du moindre désaccord avec l'immigré. Et c'est l'expulsion immédiate qui s'en suit. Dans cette situation, l'immigré se trouve lié à ce même patron et n'a pas le droit de changer ni d'employeur, ni de poste, ni de région. Mais plusieurs employeurs refusent cette régularisation et gardent ainsi leurs ouvriers dans un état de clandestin pour pouvoir en profiter à leur guise. Terrorisés, traqués à chaque coin de rue, ils cherchent n'importe quel moyen pour avoir une carte de séjour. Et pour cela, ils y consacrent le salaire de quelques mois de travail. Un réseau de trafic de papiers fonctionne au vu et au su de tous. En quelque temps, c'est devenu un commerce très florissant. Dans les hôtels, l'adresse d'un tel ou un tel qui peut délivrer ce titre de séjour circule de bouche à oreille. Et pour la somme de cent dinars (1300 F), on obtient cette carte en quelques jours. Les immigrés représentent près du quart de la population du pays, venus de toutes parts « *se remplir les poches* » dans l'un des plus célèbres pays de l'or noir. On les rencontre partout dans la vie sociale et économique de ce pays et à tous les niveaux, sauf dans l'administration. Ils sont ouvriers, paysans, professeurs, techniciens, médecins, etc... et cela représente un potentiel humain formidable dans la construction de ce pays. Mais aussi la meilleure source de profit pour les nationaux au niveau du marché, de la consommation et des divers trafics qui se situent eux aussi à tous les niveaux.

Photo Elie Kagan

ON RESTE CHEZ «SOI»

Mais c'est dans le bâtiment qu'ils sont les plus nombreux. Sur les chantiers, les ouvriers sont à 100% immigrés. En 1975, lorsque les immigrés tunisiens ont été massivement expulsés à la suite de l'échec de l'union entre les deux pays l'ensemble des chantiers se sont trouvés du jour lendemain paralysés. On les trouve aussi nombreux occupant les emplois les plus durs et les plus pénibles au Sahara dans les champs du pétrole. On travaille six jours par semaine, quelque fois six et demi et on ne dispose que du vendredi comme jour de congé, à raison de neuf à dix heures par jour.

Généralement, on passe cette journée à l'hôtel ou dans les petites baraques en bois installées sur les lieux de travail à se reposer, jouer aux cartes ou écouter un peu de musique. Seules distractions dans ce pays, à part le café et le cinéma, qui projette à longueur de journées des films classiques égyptiens ou des films de karaté. Mais à la longue, on se lasse de fréquenter ces endroits dans lesquels on ne peut boire que du thé ou du coca-cola et de voir toujours les mêmes têtes et les mêmes gestes.

La radio et la télévision, on s'en lasse vite aussi. Elles débitent du matin au soir des discours et des chants dans lesquels l'immigré n'a pas de place. Alors on reste « *chez soi* » ou on rend visite aux amis et on finit la journée autour d'une partie de cartes en attendant de recommencer une autre semaine de travail le lendemain.

« Tu vois cette pioche et cette paillasse, confia Salah, **on est devenu elle et moi comme les doigts de la main, on ne s'est pas quitté depuis un an ».**

— Et le congé ? Est-ce qu'on a droit à un congé ?

— Il n'y a pas de droit qui compte ici. Tout dépend du patron. Tant qu'il y a du travail, on ne bouge pas. Et il arrive des fois que le travail s'arrête sur ce chantier. Alors le patron « te loue » à d'autres entrepreneurs. Tu vas travailler pour eux, mais tu restes quand même lié à ton premier employeur et il pourra te traîner ainsi tant qu'il voudra ».

— Alors quand est-ce qu'on pourra revenir au pays ?

— Lorsque tu estimes que tu as gagné suffisamment d'argent et que tu pourras te passer des services de ce patron. Mais au retour, tout recommence comme avant, chercher un autre employeur et refaire toutes les démarches pour régulariser ta situation de nouveau.

LES SOUKS DIPLOMATIQUES

Et les jours passent, les mois puis les années jusqu'à ce que l'on s'aperçoive que notre idée du départ de gagner « *suffisamment d'argent* » n'était qu'une illusion et on ne se trouvait là que pour enterrer les plus belles années de sa vie sous les sables du désert qui n'a comme récompense à donner pour tant de vies usées, tant de sueurs versées qu'un renvoi massif à la suite d'une certaine union avortée, à cause du voyage d'un certain Essadate en Palestine. Et on assiste, impuissant, le cœur fondu, la mort dans l'âme, à la transformation de sa propre vie en une sorte de marchandise qui se traite sur les souks diplomatiques telle une cargaison de pétrole.

« Est-ce que je me trouvais avec eux le jour où ils ont décidé cette union. Où est-ce qu'ils m'ont demandé mon avis pour la faire ? se demande Hassan, un ouvrier maçon tunisien. **Pourquoi devrais-je supporter les conséquences ? »**

Quant à Abou, Egyptien, garçon de restaurant, à qui on a demandé de signer un document condamnant la politique de Essadate s'il tenait à rester travailler en Lybie, il dit d'un ton mélancolique : **« Qu'est-ce que ça veut dire me demander à moi de signer un papier comme celui-là ? Pour Essadate, c'est comme si j'avais fait un trou dans l'eau. Il est bien protégé ? Il a la meilleure armée et la meilleure police du monde arabe et maintenant c'est Israël et les Américains qui le protègent et à cause de cela, il fait tout ce qui lui passe par la tête. Est-ce que mon torchon à moi va l'empêcher de dormir ? Ce papier ne sert qu'à mettre les pauvres types comme moi devant le fait de crever de faim ou me faire couper la gorge. Crois-moi, pour faire quelque chose contre Essadate et tous les traîtres, il faut être un peu plus intelligent que ça et trouver autre chose ! ».** Oui Abdou et Hassan, seule l'histoire dira un jour qui avait raison.

Ali L.P.

Les tresses: affection, amitié et amour

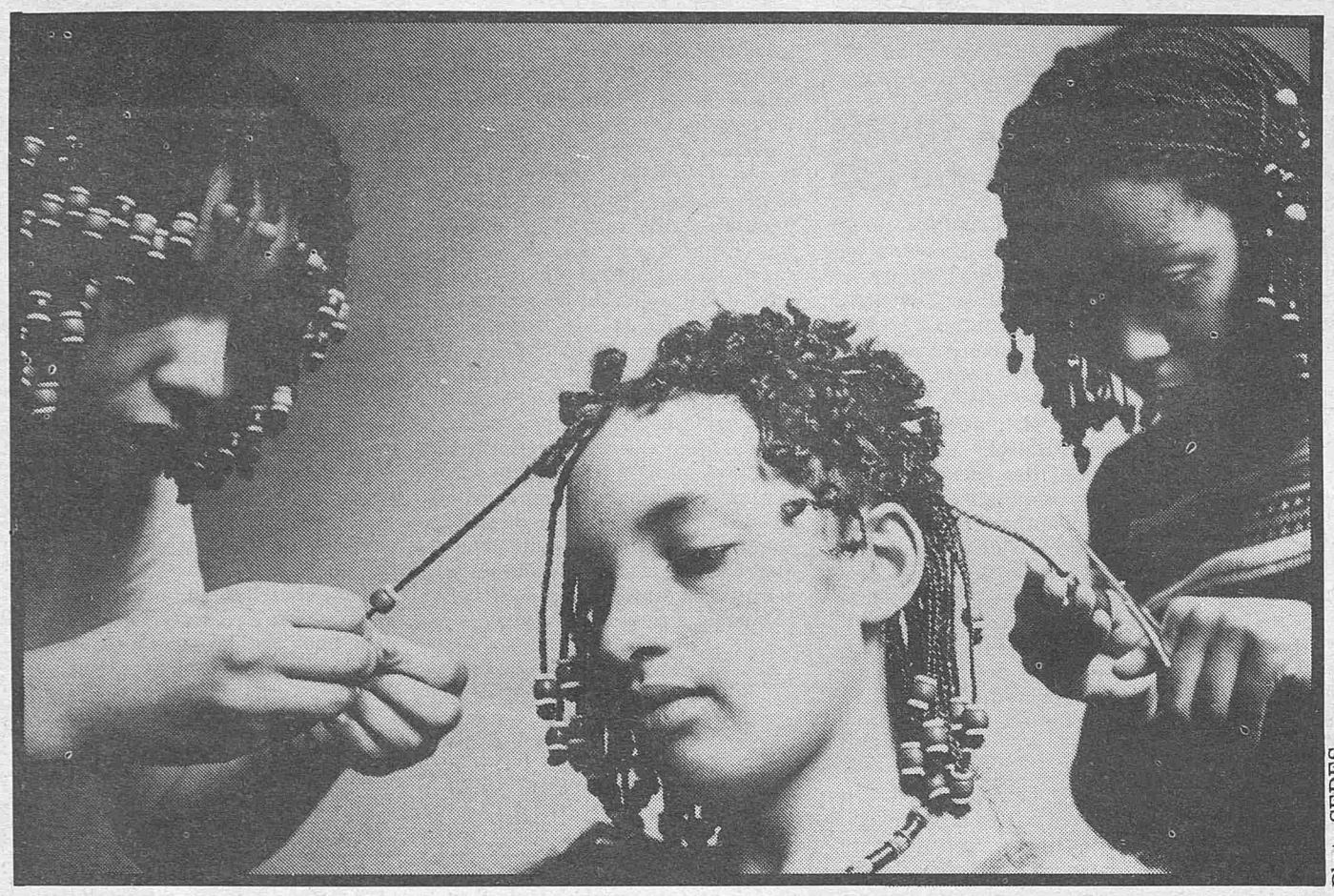

Photo SEDES

Depuis quelques jours, le bruit courait qu'à la vitrine de certains grands magasins, les mannequins étaient coiffés avec des tresses et des perles. Un après-midi, nous avons décidé d'aller voir cela de plus près. C'était mercredi. La foule. La bousculade. Sur le boulevard, les gens regardaient nos tresses.

— Comment est-ce que vous faites ?

— ...

Plus loin un pépère paternaliste et roucoulant :

— C'est beau Paris, hein ? !

— ...

Aux rayons « *mode* » des magasins, c'est la cohue autour de quelques bocaux de perles dites « *imitation*». Des femmes blanches qui ont une ou deux tresses dans les cheveux nous examinent sous tous les angles.

— Ah ! Comment vous faites pour arrêter les tresses avec les perles ? Beaucoup de clientes nous le demandent...

— ...

Elles ont l'air vexé. A côté de nous, une jeune fille dit à sa mère :

— Justement, je voulais me coiffer comme ça.

La mère outrée, mais plus franche, rétorque :

— Mais enfin, tu ne vas pas te coiffer comme ça !!

En prime, elle nous jette un regard à la fois furieux et inquiet. La fille, comme pour s'excuser répond :

— Mais non, juste une ou deux tresses...

Après le disco, le reggae. Après les cheveux courts ou les cheveux laqués, pourquoi pas les tresses avec les perles ; la mode « *rasta* » qu'on dit.

Quoi qu'il en soit, cette tentative de récupération des tresses et des perles pour les intégrer dans un processus commercial au moment des fêtes de Noël, va dans le sens contraire de notre démarche. Car d'une certaine manière, l'acte de se faire des tresses les unes les autres est une manière de dire notre identité, donc c'est un acte non commercial. Lorsqu'une femme propose à une autre femme de lui faire des tresses, c'est un signe d'estime, d'amitié, c'est une manière de lui montrer son affection. Une journée à se faire des tresses, est une journée de chaleur humaine, de communication ; de rires, de sourires, de paroles, de gestes précis, tendres et minutieux. De temps en temps, on s'arrête pour prendre un peu de thé, un gâteau, du café. Souvent les contacts et les rendez-vous sont pris dans les milieux connus. Mais même lorsque la femme qui arrive le matin est une inconnue, le soir lorsqu'elle s'en va, elle est presqu'une amie. Il y a ey échange, on se reverra. Nous nous sommes donné un signe de reconnaissance, c'est comme un lien.

Et quand dans la rue nous croisons un ou une « *natty* », il y a un regard d'échangé ; parfois comme une promesse de solidarité dans cette Babylone de racisme et de misère. En tant qu'enfants du même monde, nous avons envie de leur crier notre spécificité et de «*freedommer*»

We refuse to be
What you wanted us to be
We are what we are
That the way it's going to be
Rebel, rebel...
For people freedom and liberty...

Nous refusons d'être
ce que vous avez voulu qu'on soit
Nous sommes ce que nous sommes
Et il en sera ainsi
Rebelles, rebelles...
Pour la libération de notre peuple
et pour sa liberté...

ALINE et EPOUPA

Bob Marley and the Wailers : « *Survival* ».

THEATRE

L'ile prison

Robben Island. Pour ceux qui connaissent l'Afrique du Sud, ce nom évoque l'enfer concentrationnaire. Comment y vivent les prisonniers politiques, ces hommes-héros qui ont défié la loi raciste sud-africaine ? Athol Fugard soulève le rideau de brume dissimulant le quotidien des détenus enfermés dans l'« île-prison ».

John, l'intellectuel et Winston, le brave homme, ont pour univers la carrière où ils creusent toute la journée et la cellule n°40. Pour oublier la cruelle réalité carcérale, ils inventent des conversations téléphoniques avec des amis de làbas, les hommes « libres ». Pour la fête que le directeur offre aux prisonniers, John fait répéter à Winston, *Antigone*.

Si la journée se déroule sous le signe de l'humiliation et des brimades, la nuit est consacrée aux souvenirs et aux répétitions. Alternance de rires et de pleurs, de gémissements et de cris de rage ; jusqu'au jour où ils apprennent la libération de John. Winston se rend compte alors que sa condamnation à vie signifie aussi la condamnation à la solitude. Il n'a pas le droit d'aimer, et cela, pour l'éternité.

L'intensité dramatique atteint alors le spectacteur qui partage le désarroi de Winston. Il envit et hait John qui est passé de l'autre coté : « *Tu pues la liberté* », lui avoue-t-il. Cependant, Winston va se ressaisir et c'est avec fermeté et courage qu'il incarnera Antigone, héroïne exemplaire du défi aux lois iniques, exhortant ses compagnons à conserver l'espoir.

Le texte d'Athol Fugard donne à Gérard Essomba (John) et à Boaron (Winston) tout loisir de s'exprimer et de se mouvoir dans l'espace restreint que représente une cellule carcérale.

La réalité hallucinante de « L'île-prison » prend alors une dimension universelle. La Compagnie des Quatre Chemins, dirigée par Catherine de Seynes, présente depuis 1977 des pièces dénonçant le génocide sud-africain. « L'île-prison » est la deuxième pièce de Fugard qu'ils montent.

BEATRICE E.

« L'île-prison », suivie de « Apartheid » au Théâtre Essaïon, 6 rue Pierre-au-Lard, 75006 Paris, 20h30.

PEINTURE

Au clair de la lune
(celle du métro)
Une fille brune
Un petit Pierrot
Un clochard qui fume
Son dernier mégot
Prête-moi deux thunes
Pour t'offrir un pot

LATIF (ou l'ami, lapsus à Lallot)
Expose à PARIS, ses premiers tableaux.
Pensez s'il est fier
Cette fois c'est sérieux
Le pierrot lunaire
A des larmes aux yeux.

Ce poème est dédié à LATIF, le Touareg

Ce jeune peintre immigré, exprime ses phantasmes à travers sa peinture. Ses tableaux sont des portes qui s'ouvrent sur un monde étrange peuplé d'arlequins et de sphinx, ils permettent de retrouver le village aux portes de verre : le village intérieur de l'enfance.

MOMO

Il expose actuellement à la galerie L'Evasion dans le 15ème arrondissement, ouvert de 11 h à 19 h, métro Falguière, Expo permanent à la Coop Ecologique, 14 rue du Général Beurret, dans le 15ème.

ECHEC et MAT

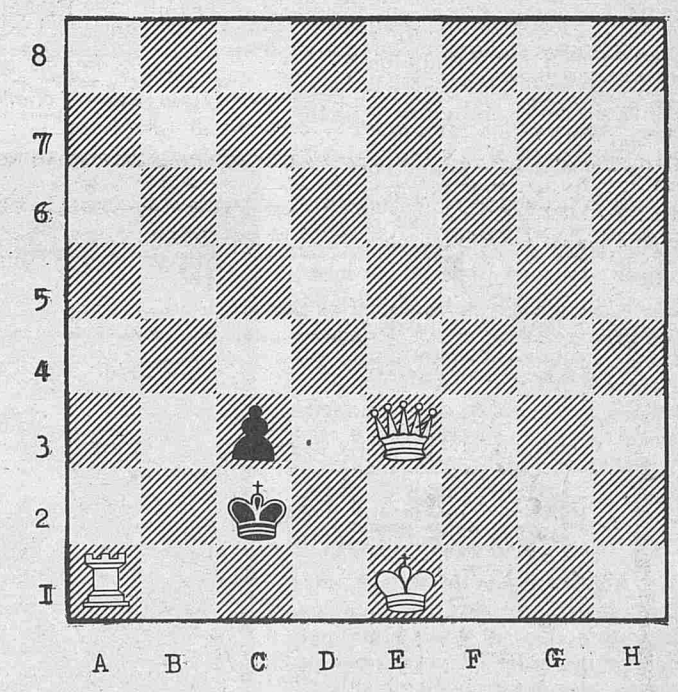

Solution du problème n° 1.

Dg4, f5, Dd4 mat
ou Dg4, c5, De6 mat.

PROBLEME N° 2

Les blancs jouent et font mat en deux coups.

Voici le dispositif des pièces :

Blancs : Ta1, De3, Re1.
Noirs : Rc2, c3.

Musique

Nass el Ghiwane,

«l'opposé d'une balle de fusil»

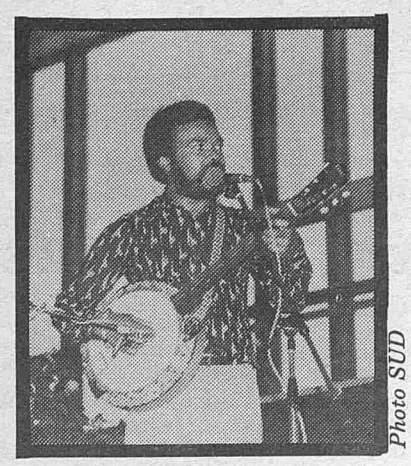

Photo SUD

On lira ci-après une interview de Nass El Ghiwane ; elle répond peut-être à certaines questions que se posent tous ceux qui aiment ce groupe, mais elle me semble poser autant d'interrogations. A lire les questions de notre ami Farhat (et surtout les premières) et les réponses de N.E.G., j'ai été frappé par cette incompréhension qui semble séparer l'immigration des pays d'origine. En posant des questions sur la situation au pays, il me semble qu'on viole la démarche des groupes, qu'on somme de prendre position, dans un certain langage, qui serait soi-disant politique. Qu'on ne soit donc pas déçu si N.E.G., au lieu de se laisser piéger, ramène le débat sur son terrain, celui qu'ils ont défriché et en ce mois-ci un terrain « dans l'art », disent-ils. Expression tellement innocente en apparence, mais qui montre que les membres de N.E.G. ne veulent pas réduire leurs chansons riches en significations multiples, à de simples tracts. C'est ce que ne comprennent pas certains Maghrébins qui voudraient réduire la chanson des Ghiwane à une suite de slogans déguisés (répression oblige) et mis en musique. Or, à chaque récital du groupe, le politique est non seulement dans leurs chansons (qui n'ont pas besoin d'exgèse) mais aussi dans la réaction des spectateurs et dans les rapports qui unissent la salle au groupe. J'ai souvenir d'un gala en plein air des Ghiwane à Casablanca en août 1975. Et il y avait 2000 jeunes pas moins de 21 camions de gardes auxiliaires. Si l'art du groupe était si innocent, on se demande alors pourquoi les responsables marocains avaient un tel service d'ordre ?

Kamal BELARBI

Photo SUD

— S.F. : Pouvez-vous nous expliquer le phénomène Nass-El-Ghiwane, et sa place dans la chanson arabe et en particulier dans la chanson maghrébine.

— Nass : Dans une de nos premières chansons, nous disons : ô, êtres humains, pourquoi sommes-nous ennemis, pourquoi tant d'hypocrisie et d'injustice ? Nous sommes tous frères, tous voisins. C'est, si tu veux, le sens général du phénomène Nass-El-Ghiwane. Comme tu le sais, la chanson au Maroc et dans le Maghreb, était dominée par le Machrek. Le mouvement Nass-El-Ghiwane veut revaloriser notre patrimoine culturel, le faire évoluer. Il faudrait peut-être expliquer longuement ce que peut signifier pour nous le terme évolution, mais cela risque d'être long. La chanson « ghiwanienne » a concrétisé pour l'homme maghrébin et arabe en général, ce qui doit être l'art populaire. Notre vague a mis fin à cette exploitation des gens, du marché, par la chanson du Machrek arabe.

— S.F. : Dans l'immigration arabe en France, il y a un mythe. Pour tout immigré du Maghreb, vos chansons sont avant tout des chansons politiques, et tout le monde dit qu'au Maroc, vous êtes en butte aux tracasseries et même à la répression.

— Nass : Il n'en est rien. Le Maroc, tout d'abord, est un pays où il y a la liberté d'expression, il n'y a pas de tracasseries, et si notre chanson est politique, elle l'est au niveau artistique. En d'autres termes, c'est une chanson politique « dans l'art ». Notre avis, et nous savons que beaucoup de frères ne la partagent pas, est que l'artiste est le contraire, l'opposé de la balle d'un fusil. La balle tue mais l'artiste aide à guérir de la maladie.

— S.F. On dit que Boujemaââ est mort dans des circonstances troubles.

— Nass : Nous voyons ce que tu veux dire et ce n'est pas la première fois que l'on nous pose cette question. Boujemââ est mort naturellement, il était malade. Personne ne l'a tué.

— S.F. Passons à la culture arabe dans l'immigration. Qu'en pensez-vous ? Ainsi, il y a beaucoup de groupes immigrés qui reprennent vos chansons, votre musique.

— Nass : Il y a beaucoup de gens qui ont aimé nos chansons qui ont été touchés par cette vague. Il y a environ trois mille groupes de ce genre dans le Maghreb, et ici, il y a Hédi Guella, Djamal Allam et les groupes dont tu parles. C'est positif, car cela donnera beaucoup de choses. Tous ces groupes qui reprennent notre démarche, c'est la preuve formelle que Nass-El-Ghiwane répond à un réel besoin.

— S.F. Vous n'utilisez que des instruments arabes, maghrébins. Or, il y a une tendance dans la musique arabe à utiliser d'autres instruments, des instruments électroniques... Qu'en pensez-vous ?

— Nass : Oui, nous n'utilisons que des instruments traditionnels, comme ce « guembri » (l'instrument de Paco, N.D.L.R.) qui est un instrument africain très ancien. L'armature est faite en bois et la peau, c'est de la peau de chameau. C'est une production entièrement manuelle. D'une manière générale, la chanson arabe utilise de plus l'orgue, la guitare électrique, etc. Mais nous, nous ne faisons pas de la musique pour la musique. Nous sommes comédiens et nous restons toujours des comédiens. Nous avons des choses à dire, des poèmes, et les gens n'auraient pas supporté qu'on leur dise des poèmes pendant deux heures. Il fallait autre chose et c'est pour cela que nous avons introduit la musique.

— S.F. : Je précise ma question. L'utilisation de ces instruments modernes enrichit-elle la chanson arabe ?

— Nass : Pour ses partisans, l'utilisation de ces instruments embellit la musique arabe ; pour eux, c'est cela l'évolution. Mais, comment veux-tu faire évoluer la chanson arabe par des instruments qui sont extérieurs à la tradition, qui entre autres choses, par exemple, n'ont pas le quart de ton ? L'évolution de la chanson ne se résume pas à une évolution dans les instruments, à l'introduction de nouveaux instruments étrangers, c'est autre chose...

— S.F. Comment voyez-vous votre rapport à l'immigration ? Vous connaissez maintenant la vie des immigrés, que voulez-vous leur dire ?

— Nass : Nous sommes à chaque fois heureux de venir ici et nous continuerons à le faire. Si nous avions un mot à dire, c'est que les immigrés restent solidaires entre eux. Ils sont dans un pays qui s'appelle l'exil et ils ne doivent pas oublier leur pays, jamais. Tu vois, un frère qui reste des dizaines d'années ici, tu te rends compte qu'il a oublié son accent, qu'il a perdu son patrimoine, ses coutumes. C'est cela le but de l'immigration : perdre beaucoup de choses. Nous espérons que les immigrés n'oublient jamais, comme dit le proverbe, que *« le chameau est le frère de l'orge »*.

— S.F. : La culture, dans l'immigration maghrébine, est-ce, d'après vous, une culture arabe, ou une culture immigrée ?

— Nass : C'est une culture mixte. Il y a un mélange de cultures. Nous avons rencontré des frères qui donnent des cours d'arabe, qui parlent en arabe... mais la plupart sont influencés par la culture française. Cela s'explique, évidemment, puisqu'ils vivent dans une société française, et le Maghrébin est assez prêt au changement. Tu prends un Français, et tu l'amènes au Maroc ou en Tunisie, il n'apprendra pas l'arabe alors que tu vois un Maghrébin qui vient juste d'arriver, à l'entendre parler aux Français, on dirait qu'il a grandi avec eux au Quartier latin.

Propos recueillis par FERHAT

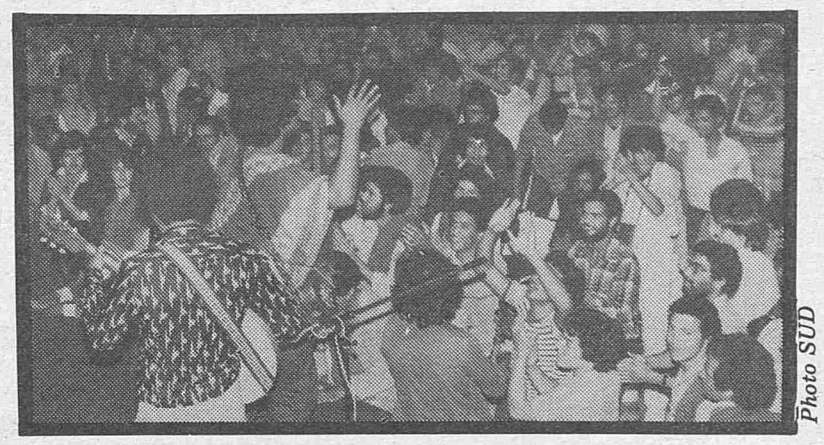

Photo SUD

A la caisse!

LAST SIOU

FOOT-FICTION

Un terrain neutre

Coupe d'Afrique ratée... Jeux méditerranéens ratés... Coupe du monde ratée... Jeux olympiques rebelote...

Cette fois-ci, il s'agit de l'équipe nationale algérienne bien retapée qui prend l'avion pour Tindouf où elle doit se confronter à l'équipe du Maroc dans le cadre des jeux olympiques sur un terrain neutre... Ce terrain, le Sahara occidental, a été choisi par une instance sportive internationale.

L'équipe algérienne est arrivée sur le terrain accompagnée par les combattants sahraouis.

Les Marocains arrivent accompagnés par le Croissant rouge international. Les deux équipes se présentent sur le terrain. Des caravanes sahraouies, de passage, s'arrêtent pour regarder le match. Yasser Arafat sort d'une tente habillé de noir, pas parce qu'il est en deuil, mais parce qu'il doit arbitrer la partie.

Bourguiba et Khadafi timidement, un bâton à la main, gagnent leur place de juge de touche. (Etrange : habituellement, les fanions au bout des bâtons des juges de touche sont de la même couleur, mais ce jour-là celui de Khadafi est rouge et celui de Bourguiba est blanc), mais heureusement, un jeune Sahraoui qui rentre d'Europe où il a étudié, intervient pour que deux foulards noirs soient donnés aux juges de touche. Khadafi ne voit pas l'utilité d'avoir la même couleur que Bourguiba, Arafat intervient d'un clin d'œil et fait comprendre à Khadafi de ne pas insister.

Ouf... la partie commence... elle ne dure pas longtemps puisque Arafat siffle un hors jeu contre l'Algérie, Khadafi proteste, la partie est arrêtée, l'arbitre consulte les deux juges de touche, et décide de la reprise du jeu (entre deux). Brusquement, des coups de feu éclatent. Il y a une attaque par les Sahraouis d'une caserne marocaine qui se trouve dans les territoires sahraouis. Sur le terrain, les joueurs marocains prennent les joueurs algériens en otages. Les instances internationales de football interviennent.

Les USA envoient leur responsable sportif, l'URSS aussi, les négociations sont difficiles, les otages sont libérés sous condition ? Le match est reporté à une date ultérieure mais cette fois-ci sur un vrai terrain neeeuuutttrrr... fin du communiqué officiel.

HAMOUDI

JO KIMPUANI

Champion d'Europe des supers légers

Jo Kimpuani vient d'avoir 30 ans. Il est depuis le mois de mai champion d'Europe des super-légers. Sa carrière de boxeur professionnel est prestigieuse. Ouvrier-tourneur aux Chantiers de France de Dunkerque, travailleur immigré originaire du Zaïre, il a inscrit à son palmarès 49 victoires dont 36 avant la fin du match.

Il n'a subi que deux défaites. A Istambul, face à Chavez, en 72, parce qu'il s'est cassé la main droite à la troisième reprise. A Chantuburi, en Thaïlande, face à Muangsurin, pour le titre mondial, sur décision de l'arbitre au 14ème round à cause d'une blessure.

Vendredi dernier, il cloua au tapis le champion du Brésil, Nelson Gomes. Il n'était pas apparu sur un ring depuis six mois. Cette belle victoire a rassuré ses supporters. L'été de Jo a été rude, pour soigner un kyste au genou, le médecin l'a traité à la cortisone. Doses excessives qui ont entraîné de graves complications intestinales. Hospitalisé, au bord du coma, Jo s'en est sorti. Sa forme est revenue. Ceux qui en doutaient ont été convaincus, l'autre soir à Dunkerque. Le 6 janvier, il met son titre en jeu, à Bilbao. Son adversaire : Perico Fernandez, un Espagnol. André Vercoutter, le « professeur » de Jo, dit à propos de ce combat : « Jo devra battre, d'abord, le public, puis les officiels, enfin Fernandez ».

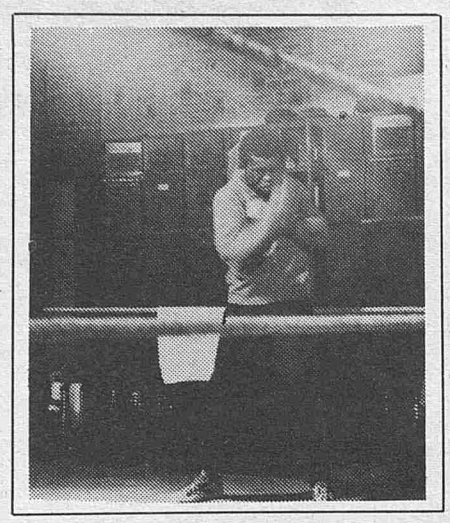

Photo DR

Boxer pour gagner sa maison

Avant ce championnat, *Sans Frontière* est allé voir Jo Kimpuani. Il s'entraîne, tous les soirs, à partir de 16 h, dans un baraquement aménagé par le comité d'entreprise des Chantiers de France, aux confins des ateliers de construction navale. A l'heure où ses camarades d'atelier filent vers le Minck pour retrouver leurs foyers ou leurs bistrots, Jo saute dans sa tire vert-pomme, en bleu de travail, et à contre courant dans l'embouteillage que provoque la sortie des Chantiers, il rejoint la salle de l'A.C.F.S.-Dunkerque où l'attend, maternel, André Vercoutter. « *T'as attrapé un rhume* ».

Impossible de ne pas écouter le vieux Vercoutter. C'est un homme heureux. Incontestablement. Malin, rusé. Il a un amour fou du style. Quand il boxait, on disait de lui « *quel style* », on loue encore sa technique. S'il n'avait pas le punch (on dit qu'il n'était pas assez méchant sur le ring), Jo l'a. Or Jo, c'est « *son fils* ». Il le dit à qui veut l'entendre. Dans quelques mois, ce grutier des Chantiers de France sera à la retraite. Qui à Dunkerque le sait ? Pour tous, il est l'entraîneur, le manager, le businessman.

LE REVE DE VERCOUTTER

Pas une seconde il n'hésite à me raconter sa rencontre avec Jo, ni sa propre carrière. Né dans la basse ville, quartier populaire de Dunkerque, « *il fait ses premiers gants* » dès 32. Mais il allait au séminaire, se préparant à être prêtre. Puis dans la marine où il se liait avec de Saussaye, aujourd'hui fidèle de Giscard. En 42, il est flic. En 46, il boxe en pro, quittant la police. En 55, il entre aux Chantiers pour créer l'A.C.F.S.-Dunkerque. Il s'y consacre depuis.

« *Mon rêve*, me confie-t-il, *c'était d'avoir un champion noir* ». Pourquoi ? A cause de Cassius Clay ? « *Pas du tout Cassius Clay n'est pas un boxeur. La boxe, pour moi, c'est Ray Sugar Robinson* ». Pour réaliser ce rêve, André Vercoutter n'a pas hésité. Au Zaïre, il a découvert, ni plus ni moins, un réservoir de boxeurs. Cela s'est fait par le biais d'un ami zaïrois au Luxembourg qui lui a fait connaître Jo et la Fézaboxe (fédération zaïroise).

« *Jo avait 21 ans*, confie Vercoutter. *Il était champion du Zaïre. Je l'ai fait venir. J'ai payé son voyage. Je l'ai pris en charge. Il est tourneur-ajusteur aux Chantiers. J'ai fait de même avec Dan et Fred. Dan Mputu est également Zaïrois. Fred Coranson, lui, est Antillais. Si j'avais les autorisations d'immigration, j'aurais une équipe du tonnerre !* »

KIMPUANI L'ETUDIANT

Jo Kimpuani tient à préciser qu'à ses yeux, la boxe n'est ni un métier, ni une profession, mais « *un accessoire* » qui lui a toujours permis de se détendre après les études et le travail.

« *J'ai commencé la boxe*, raconte Jo, *au pays à 14 ans. J'aimais le sport et je pratiquais déjà le foot et le basket. Au Zaïre, j'ai passé mon bac technique, et j'ai suivi deux années d'université. Le sport était une détente après les cours* ». (M. Vercoutter insistait aussi beaucoup sur ce point que la boxe n'était pas un métier, mais « *un bon moyen de gagner sa maison* ». Il va de soi que la direction des Chantiers de France allait encourager cette manière de voir dans le comité d'entreprise qui patronne l'A.C.F.S.-Dunkerque).

LA CARRIERE ZAIROISE

« *J'ai une carrière de boxeur amateur importante au Zaïre*, continue Jo. *A 21 ans, j'avais fait 72 combats que j'ai tous gagnés, ne concédant que deux nuls. J'ai été le seul, à l'époque, à sortir du pays sans avoir connu de défaite* ».

« *Dans mon pays, il y a beaucoup d'amoureux de la boxe. Le Zaïre est un pays très sportif, savez-vous ? Ce n'est pas un hasard si le championnat du monde avec Cassius Clay a été organisé à Kinshasa : 120 000 spectateurs ont assisté à ce combat* ».

KIMPUANI LE BON IMMIGRE

« *Avant de connaître M. Vercoutter, j'étais venu en Europe quand j'étais au séminaire. Les Pères m'ont fait visiter l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne. J'avais assisté à des rencontres. Et combattu, aussi. Je ne suis pas venu pour boxer en France, mais pour y suivre des études. Arrivé le 25 du mois, je m'en souviens bien, le 27 j'étais au travail comme tourneur-ajusteur. J'ai sacrifié les études pour la vie que je mène actuellement. Mais, depuis peu, je suis un cours de formation de chef de personnel* ».

« *Entre les immigrés des Chantiers et moi, l'ambiance est restée la même qu'au début, vous savez. Que je sois champion ne change rien. J'aime tout le monde. Ils sont tous mes amis. J'ai à remercier la direction, très sportive qui me paie mes heures de footing et d'entraînement* ».

Jo Kimpuani est syndiqué à la CGT. Il n'a jamais eu à se plaindre du racisme dans cette région. A son avis, les gens sont plus jaloux que racistes. Il se dit « *distrait* » et n'aime pas parler de l'avenir. Il appartient à une famille de commerçants à Djuma, dans le Bandundu. Des 5 enfants, il est le seul garçon. Une de ses sœursa suivi les cours à Louvain et est juge d'instruction au pays.

LE CHAMPION D'AFRIQUE DEVIENT CHAMPION D'EUROPE

— Pourquoi avez-vous pris la nationalité française en 78 ?

A cette question, Jo répond en souriant : « *J'ai quitté le Zaïre jeune. Ici, j'ai mes deux enfants et mon travail. C'est là où je travaille que j'ai ma place* ».

Venu en France grâce à Vercoutter, il a conquis le titre de champion d'Afrique en 1975 à Accra, mettant KO Dan Paterson à la 5ème reprise. « *J'étais Africain, je devais disputer ce titre* ». En 1977, il est allé en Thaïlande pour le titre mondial. Malheureusement une blessure autorisa l'arbitre à arrêter le match à la 14ème reprise. Un film que l'on peut voir atteste qu'il aurait gagné aux points. « *Je n'ai pas été déçu*, assure-t-il, *je l'aurais été si j'avais perdu, au sens noble du mot. Je suis revenu en France avec une mine de champion* ».

Quelques mois plus tard ayant obtenu la nationalité française, Jo, en 3 rounds, s'emparait du titre européen, laissant Hérédia au tapis. Il réussissait l'exploit d'un doublé pas commun : champion d'Afrique puis champion d'Europe ! « *Je voulais retrouver un titre*, commente-t-il sans s'étonner de ma remarque. *Ce titre égalait celui que j'avais laissé pour aller au championnat du monde* ».

Si tout se passe bien à Bilbao, Jo rencontrera Chavez. Et la route sera à nouveau libre pour le titre mondial détenu par Cervanes Antonio, dit *Kid Pambelé*, un noir Américain. L'existence de deux fédérations de boxe mondiales, la WBC et la WWBA permet cette acrobatie.

B.L.

L'Union des Etudiants de Turquie communique

Le samedi 15 décembre 1979 à 14H, l'association des travailleurs idéalistes turcs, (association fasciste) a organisé un rassemblement au cinéma Ménilpalais, 38 rue Ménilmontant.

Cette association est une organisation parallèle du MHP de Turquie, (partie de mouvement nationaliste) qui est un parti fasciste inspiré du parti d'Hitler. En Turqui, le MHP et ses commandos paramilitaires, organisent des expéditions punitives, assassinant des professeurs, des étudiants, des travailleurs qui sont contre leurs idées, mitraillant des cafés, des lycées, des universités...

Ce sont eux, qui l'année dernière ont assassiné plus de mille personnes à Kahramanmaras, sans faire aucune différence entre les femmes, les enfants et les vieillards. Ils tentent de créer en Turquie, un climat de terreur, attaquant même les lecteurs du journal Oumhurîyet (équivalent du Monde en Turquie). Plusieurs de ces assassins fascistes sont venus en Europe et ont créé des associations camoufflées comme celles des « *travailleurs idéalistes* ». Mais leur but est le même que le MHP, celui de terroriser les travailleurs immigrés et les étudiants turcs qui vivent en France. Ils ont en outre des relations avec les organisations fascistes en France, telles que la CFT et « ordre nouveau ». En Allemagne, les « Loups gris » comme les membres de ces associations se font appeler, ont attaqué des travailleurs qui étaient contre leurs idées. Suite à ces événements et à la demande de plusieurs organisations démocratiques et personnalités, le gouvernement d'Allemagne Fédérale a été obligé d'interdire cette association fasciste. Mais en France, ces associations jouissent d'une totale liberté, car le pouvoir public ignore leurs véritables caractères et agissements ou bien ferme les yeux.

Nous appelons toutes les organisations et tous ceux qui sont contre le fascisme à être solidaire des antifascistes de Turquie.

A bas le fascisme en Turquie

Dissolution de toutes les organisations fascistes turques en France.

union des Etudiants de Turquie en France
6, place St Michel
75006 Paris.
Tél. 326 97 10.

AGENDA

PARIS

MUSIQUE

Ça va ça va très bien. Théâtre du Macadam. Textes de Marie Pierre Trossat et Habib Laidi. Jusqu'au 31 décembre au Théâtre de la Tanière, 45 bis, rue de la Glacière, Paris 13ème.

Au Théâtre Noir, 23 rue des Cendriers Paris 20ème. Tél. 797 85 14, jusqu'au 23 décembre à 20H30 : du jazz avec **Le Golden Quate Quartet.**

Le 18 décembre à 20H30 : **Ma** Groupe de musique antillaise et du Gros Ka avec des Martiniquais, des Antillais, des Guadeloupéens et des Américains.

Du 24 décembre 1979 au 4 janvier 1980 : **Le Ballet Lemba** (ballet théâtre africain).

Jusqu'à fin décembre, le mardi, le jeudi, le vendredi à 18H15 : spectacles de claquettes avec Michaël Sylva et Jimmy Slyde.

Et aussi d'autres activités tous les soirs : danse, musique... (percussions, guitares brésiliennes, africaines, le kora, la sansa, du gros ka).

Valéria Munnariz chanteuse argentine : jusqu'au 22 décembre, mais ça risque d'être prolongé jusqu'au 29 décembre. Au Petit Forum des Halles au 3ème sous-sol à 20H30.

Gospel et Negro Spirituals au Théâtre Moderne rue de la Trinité. Métro Trinité. Depuis le 13 décembre et ça dure un moment. Pour plus d'informations prendre contact avec le Théâtre Moderne.

FETE

Le Monde noir célèbre Kwanza : Depuis 1964, nos frères des Etats-Unis, conscients de la nécessité de vivre africain, ont décidé d'oublier Noël, pour célébrer une fête profondément liée aux racines de la Terre-Mère : Kwanza, la fête des premiers fruits, la récolte des efforts semés tout au long de l'année. Pour parvenir à la Moisson, le code de vie de l'Homme Noir dit qu'il faut vivre en accord avec sept principes : Umoja (unité), Kujichagulia (détermination), Ujima (travail en commun), Ujamaa (partage de nos ressources), Nia (Avoir un seul but), Kuumba (créativité), Imani (foi).

Kwanza a lieu du 26 décembre au premier janvier. Un jour pour chaque principe. La célébration du quatrième principe : Ujamaa-Partage, aura lieu le samedi 29 décembre à partir de 16 heures jusqu'au matin au Palais des Arts, 325 rue Saint-Martin, métro : Strasbourg Saint-Denis. Entrée 35F.

La musique nous amènera de la Tradition avec Alpha Kouyaté aux balafons et son frère à la Kora, à l'Afrique contemporaine avec Nkouri, Koffana... Nous écouterons l'Afrique des Caraïbes avec le Gro Kà et le reggae que cinq sœurs de la Jamaïques, filles de Jah chanteront.

CINEMA

A la salle « Myrha Cinéma » 36 rue Myrha Paris 18ème. Métro Barbès ou Chateau Rouge : **Les vacances de l'inspecteur Tahar** de Moussa Haddad. **Les Aventures d'un héro** de Merzat Allouache. **Autopsie d'un complot** de Mohamed Slim Riad.

Au ciné-club de l'Association « La Goutte d'Or » : **La Jungle Plate** de Keuken le 21 décembre à la salle Saint-Bruno, 8 bis, rue Pierre l'Ermitte, Paris 18ème. Métro : La Chapelle ou Barbès.

Le film **Alyam Alyam** de A. El Maanouni à la Salle La Clef, Paris 5ème.

Coup de poing sur la pointe du couteau. Pièce écrite et mise en scène par Augusto Boal du 8 au 9 janvier, Théâtre de la Tempête à la Cartoucherie. Douze représentations exceptionnelles du mardi au samedi 20H30, dimanche 16H. Location 238 36 36 FNAC CROUS. A voir absolument : c'est un voyage pas comme les autres.

BANLIEUE

Le Cirque d'Amar par la troupe Nedjma : le 22 décembre 1979 à 20H30 au Centre Culturel Jacques Prévert, avenue Champs Lasnier, 91440 Orsay les Ulis.

Ciné-Club en langue arabe à la Maison des Jeunes d'Issy les Moulineaux, 31 boulevard Gambetta, tous les quinze jours. Deux projections prévues : le vendredi 28 décembre à 20H30, le samedi 29 décembre à 15 heures. (Téléphoner pour plus d'informations : 554 67 28). Entrée : 6F. Chômeurs : 3F (venir avec sa carte).

La suite du programme (un film tunisien, deux films algériens, un film indien, deux films égyptiens) dans nos prochains numéros.

PROVINCE

L'Association « Echange et Promotion » a réalisé un montage audio-visuel de 17mn. Il a la modeste prétention d'être un reflet du quotidien que les jeunes de la « Seconde Génération » vivent actuellement. Les problèmes abordés dans ce montage sont : les jeunes et l'école, les jeunes et leurs rapports avec : les parents, la police, leurs loisirs, le biculturalisme. Le prix de ce montage (bande magnétique topée) s'élève à 500F (prix de vente). La location pour une semaine est de 100F. Pour tous contacts s'adresser à : Echange et promotion, 4 place Saint-Roch, 42100 Saint Etienne. Tél. (77) 25 18 94.

OFFRE D'EMPLOI

Association pour la promotion, l'Alphabétisation et l'Animation des Migrants.

22, 24 rue Lamartine
76600 Le Havre.

Nous recherchons pour notre centre de préformation un responsable pédagogique.

Quelques précisions.

— Le poste est disponible de suite.
— Nous recherchons une personne pour un temps complet.
—Emploi à durée indéterminée.
—Travail en liaison avec le responsable administratif et le comité de gestion du centre.

Profil souhaité

— Expérience d'animation d'équipe
— Connaissance des milieux Migrants
— Expérience de formation.

Le candidat intéressé prendra contact par téléphone avec René Carlier.

APAAM, 22, 24 rue Lamartine, 76600 Le Havre. Tél. (35) 25 03 02.

ANNONCES

ANNONCES (elles sont peu nombreuses cela dépend de vous...elles sont gratuites...)

Entre copines, tresses, nattes avec ou sans perles. Passez une journée avec nous. Appeler à l'avance au 292 18 80.

LAli cherche logement, tél 606 15 68, c'est très urgent... merci...

Pour constituer un dossier sur le racisme envoyer photos et documents à Marianne Bergagni, 26 rue Ménilmontant, 75020 Paris.

Donne cours d'arabe... prix à débattre... s'adresser à Alloula Amina, tél au 606 15 68.

COMMUNIQUE

Marseille, le 11 décembre 1979.

A la suite de l'émission de télévision sur les conséquences d'une éventuelle pénurie de pétrole, passée sur l'A2, à savoir que les pays producteurs tiennent à fonder les contrôles de leur économie face aux compagnies pétrolières américaines l'association d'amitié Franco-Algérienne, tient à rappeler que l'objectif de cette émission n'est rien d'autre qu'une incitation à des relations racistes et xénophobes et qui mise à dramatiser une situation normale et légitime on n'invente pas de nouveaux prétextes et contrairement aux études faites il est exclu qu'on puisse combattre le chômage par des rapatriments massifs des travailleurs étrangers.

L'Association France-Algérie s'oppose à tous ces projets de loi, et pour ce qui concerne l'Algérie, demande que les problèmes de l'immigration soient traités en concertation comme un élément essentiel d'une coopération d'ensemble mutuellement bénéfique pour les deux pays.

Association Franco-Algérienne pour la région Méditerranéenne.

Dans le cadre d'un mois d'information sur l'Afrique du Sud et l'Apartheid, organisé par le CRIDEV en collaboration avec la Maison de la Culture de Rennes, la Maison du Champs de Mars de Rennes propose un films : « 3 millions de déportés » le 8 janvier 1980 à 20H30. Suivi d'un débat public. Un des thèmes abordés : la politique du développement séparé : transformer les Africains en travailleurs immigrés dans leur propre pays. Participants à ce débat : René Lefort, journaliste, auteur de « Afrique du Sud, histoire d'un cri » et Claude Meillassoux, universitaire, auteur de « Les derniers blancs ».

Le film de présentation à cette soirée sera : « La Marée Montante » — ONU 1978 : présentation générale de la situation en Afrique Australe.

COMMUNIQUE

L'Association Médicale Franco-Palestinienne, 14 rue de Nanteuil, Paris 15ème annonce :

« Plus de cent pays ont déjà reconnu l'OLP... ». « Nous demandons au gouvernement français de reconnaître effectivement et sans préalable l'OLP comme seul représentant légitime du peuple palestinien, et dans cet esprit, d'inviter sans tarder le président Yasser Arafat ». Extrait de la déclaration commune des organisations françaises représentées à la Conférence de Lisbonne (2-6 novembre 1979) : Parti Communiste Français, Parti Socialiste Unifié, Confédération Générale des Travailleurs, Fédération des Gaullistes de Progrès, Mouvement pour le Désarmement la Paix et la Liberté, Comité contre l'hégémonie germano-américaine en Europe, Ligue Française pour le Droit des Peuples, Conférence Mondiale des Chrétiens pour la Palestine (branche française), Connaître le Monde Arabe, Association de Solidarité Franco-Arabe, Eurabia (branche française), Collectif National pour la Palestine, Association Médicale Franco-Palestinienne, Association France-Palestine.

L'Association Médicale Franco-Palestinienne invite à la signature d'une pétition à l'adresse ci-dessus.

GROUPE DE FEMMES AFRO-ANTILLAISES

Dans la société antillaise, les femmes occupent une place importante, au niveau de la famille et de l'économie ; pourtant une triple oppression (de race, de classe et de sexe) les maintient dans une situation de dépendance et d'isolement.

Nous, femmes antillaises émigrées à Paris, conscientes du rôle que nous avons à jouer dans l'avenir de nos pays avons décidé de nous regrouper sous l'appelation « Groupe de femmes Afro-Antillaises » pour dénoncer toutes les formes d'aliénation et de colonialisme ; pour lutter pour la libération de la femme antillaise qui ne sera possible que dans un cadre d'indépendance politique et économique de nos pays, entraînant un changement des mentalités.

Antillaises venez vous joindre à nous.
Tout famm'ensemb kè vansé !

Réunion samedi 22 décembre à 18H. 46 rue de Vaugirard. 75005 Paris.

Faut-il de la publicité dans le journal?

LES KIOSQUIERS NOUS CONNAISSENT-ILS ?

Nos amis qui visitent pour « Sans Frontière » les kiosquiers découvrent avec difficulté notre diffusion.

Les kiosques paraissent submergés de publications de toutes sortes que les trusts de la presse leur imposent et qui se ressemblent les unes et les autres. Quand ils discutent avec les dépositaires, Sans Frontière bi-mensuel, leur apparaît comme un produit nouveau et original et ils lui trouvent une place sur les présentoirs. Certains kiosques reçoivent trop de journaux, d'autres pas assez. Nous transmettons une fois par quinzaine à l'ordinateur des NMPP, les modifications utiles qui permettent de fournir les dépositaires correctement. Ces ordres de changement peuvent également venir du kiosquier.

Toute information que vous nous adresserez est précieuse. Demandez bien le nombre d'exemplaires reçus et le nombre d'exemplaires vendus, et le numéro de code client du kiosque.

Achetez Sans Frontière chaque quinzaine dans le même kiosque.

DERNIERE MINUTE:
Inquiétude

Vendredi 14, un groupe d'ouvriers turcs de la confection a été attaqué par un commando fasciste armé, à la bouche du métro Ménilmontant. 23 balles ont été tirées sur les ouvriers. Huit d'entre eux sont grièvement blessés ainsi que le barman français du tabac voisin.

Cette agression est liée à la volonté des nationalistes turcs de tenir à Paris, un meeting le 15, rue Ménilmontant. En effet : sous le couvert d'une association « des ouvriers idéalistes », plusieurs membres du Parti Nationaliste turc de Turkes, venant d'Allemagne, des Pays-Bas et de la province devaient se rencontrer à Paris.

Le quartier de Belleville-Menilmontant était samedi investi par d'importantes forces de police. Beaucoup de gens ont vu dans cette occupation du quartier par les forces de l'ordre une nouvelle intimidation visant les immigrés quelques jours après l'adoption de la loi Bonnet.

A mesure que le journal avance, que des étapes sont franchies le problème du financement du journal se pose de plus en plus.

Aux sarcasmes, compréhensibles, des uns et aux *« on vous l'avait bien dit : le marché de la presse n'est pas fait pour des amateurs »*, des autres, nous avons répondu en faisant largement appel à la participation du lecteur.

Nous avons fonctionné à chaque numéro comme une structure ouverte capable d'accueillir et d'intégrer différentes sensibilités. Ce rapport doit se perpétuer. Il a été jusqu'à ce jour une des conditions fondamentales, qui a permis de faire un journal vivant.

Pour continuer à faire de « Sans Frontière » un bi-mensuel indépendant, il nous faut trouver des sources de financement qui ne nous étouffent pas, et qu'une réelle liberté d'expression s'exerce. La question se pose :

Comment arriver à faire vivre ce journal sans être le jouet de groupes de pressions diverses.

Nous avons choisi comme financement des souscriptions individuelles ou collectives et surtout les abonnements. Nous comptons sur 2000 abonnements dans l'immédiat, nous les dépasserons, et nous le développerons d'ici à l'avenir.

Pour palier au manque d'argent, le mot est lâché, la publicité quoi !

Nous avons dans la rédaction et avec les amis du journal un débat en cours.

Faut-il mettre de la publicité dans le journal ?

Nous pensons pour certains d'entre nous qu'une publicité sélective (les bouquins, les disques, les voyages) sont en quelque sorte une pub pas trop polluante. D'autant que les bouquins d'immigrés ou des disques on en parle et un *peu de pub ne nuit à personne.* Le débat est ouvert.

La publicité dans « Sans Frontière », si publicité, il y aura un jour, elle sera utile, informative, sans créer de besoin artificiel, en un mot contrôlée. « Sans Frontière » tâchera de vous donner, dans la mesure de ses possibilités, des tuyaux pour vous rendre la vie moins chère, plus agréable, cool....

Cette page 16, devient depuis trois numéros la page de « Fric », genre « T'as pas cent balles ». Si vous voulez ne plus être assommé par ces questions, alors abonnez-vous et faites abonner — Que dire de plus ?

Voilà un beau journal qui se fait difficilement et sans nous vanter (je commencerai donc par faire de la pub pour vous-même) il ne faut pas laisser passer l'occasion !

SOMMAIRE

Page3:Barbes,un quartier à visage humain

P.4:Social.

P.5:Tuileries de marseille.

P.7:Loi Bonnet.

P.8-9:Filles en fugue.

P.10:Prisonniers politiques au Portugal.

P.11:Immigrés en Libye

P.13: entretien avec Nass el Ghiwane.

P.14:Boxe,Jo Kimpuani champion d'Europe.

ABONNEMENT SANS FRONTIERE

SOUSCRPITION A L'ORDRE DE SANS FRONTIERE

35 R. STEPHENSON 75018 PARIS

3 MOIS : 40 F 6 MOIS : 80 F 12 MOIS : 160 F CCP 4209.OOF PARIS
ABONNEMENT DE SOUTIEN A PARTIR DE 250 F
ETRANGER PAR AVION : 320 F

NOM : .....
.....
CODE POSTAL : .....
VILLE : .....

☐ CHEQUE BANCAIRE ☐ CCP

☐ JE DESIRE AVOIR UN SPECIMEN ET J'ENVOIE 3 TIMBRES A 1,30 f
☐ JE DESIRE ABONNER DEUX AMIS
☐ JE DESIRE ETRE DIFFUSEUR

SANS FRONTIERE 75018
35, RUE STEPHENSON PARIS
CCP 4209.00F PARIS
NOM : .....
PRENOM : .....
ADRESSE : .....
.....
CODE POSTAL : .....
VILLE : .....

SANS FRONTIERE 75018
35, RUE STEPHENSON PARIS
CCP 4209.00F PARIS

NOM : .....
PRENOM : .....
ADRESSE : .....
.....
CODE POSTAL : .....
VILLE : .....